

bulletin

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Vol. 12, No 3, septembre 1982

- Les questions écrites
- Le journal et les autres documents publics à l'Assemblée législative du Bas-Canada
- Histoire de l'édition gouvernementale au Québec
- Les premiers ministres du Québec de Duplessis à Lévesque: orientation bibliographique
- Bibliographie parlementaire
- **Parutions récentes**

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE

BULLETIN

vol. 12 no 3

septembre 1982

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Éléments de catalogage

Québec (Province). Bibliothèque de la Législature.
Bulletin / Bibliothèque de la Législature, Assemblée nationale. -- Vol. 6, no 1 (juin 1975) . --
[Québec] : La Bibliothèque, 1975-
v. ; trimestriel.

Fait suite à: Québec (Province). Bibliothèque de la Législature. Bulletin trimestriel- ISSN 0701-6093
ISSN 0701-6808 = Bulletin - Bibliothèque de la Législature.

1. Québec (Province). Bibliothèque de la Législature - Périodiques. 2. Gouvernement représentatif - Québec (Province) - Périodiques. I. Titre. II. Titre: Bulletin trimestriel.

Z	027.65'09714	A11B5
883		B8/
JL	328.714'005	
253		

Bibliothèque de la Législature

Traitement de textes : Lise Roy

Révision et correction : Denyse Caron

Maquette : Yvon Thériault

Impression : Service des impressions de l'Assemblée nationale

Distribution : Jacqueline Richard (643-2896)

Dépot légal - 3e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0701-6808

Table des matières

Les questions écrites.....	1
Maurice Champagne	
Le <u>Journal</u> et les autres documents publics à l'Assemblée législative du Bas-Canada.....	19
Marc-André Bédard	
Histoire de l'édition gouvernementale au Québec.....	59
Gilles Gallichan	
Les premiers ministres du Québec de Duplessis à Lévesque: orientation bibliographique...	83
R.-Jean Bouchard	
Bibliographie parlementaire.....	99
Gaston Bernier	
Parutions récentes.....	106
Note aux collaborateurs.....	107

LES QUESTIONS ÉCRITES

Maurice Champagne*

Pour contrôler les actes du gouvernement, les parlementaires possèdent plusieurs moyens, dont les questions écrites. L'auteur répond à certaines interrogations que soulève un tel sujet: les ministres les plus sollicités, le taux et le délai de réponse et enfin la publicité faite aux questions écrites.

Un député peut poser des questions à un ministre pour obtenir des renseignements; toutefois, les questions dont les réponses exigent une certaine recherche doivent être écrites (1).

Non seulement les questions écrites constituent pour les députés un moyen de se procurer des informations, mais elles sont également utilisées comme moyen de contrôle des actes gouvernemen-

*M. Maurice Champagne est politologue à la division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

taux : en fournissant une série d'informations concernant son administration ou la politique du gouvernement, le ministre a l'impression d'être contrôlé et, effectivement, il l'est.

Les députés possèdent plusieurs moyens pour contrôler les actes du gouvernement, entre autres les questions avec débat, les questions orales et les questions écrites. Ces dernières n'ayant à peu près pas été l'objet d'analyse au Québec, nous avons voulu par le présent travail corriger quelque peu cette lacune.

Lorsqu'on aborde ce sujet, certaines interrogations nous viennent à l'esprit: Les questions écrites représentent-elles une procédure assez utilisée par tous les partis politiques? Quels sont les sujets touchés et les ministères les plus sollicités? Ces questions reçoivent-elles des réponses? Le délai de réponse est-il acceptable? Les questions écrites bénéficient-elles d'une certaine diffusion?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons choisi une session relativement longue, soit la quatrième session de la trente et unième législature, qui s'étend du 6 mars 1979 au 18 juin 1980.

1. IMPORTANCE NUMÉRIQUE DES QUESTIONS ÉCRITES

A) Nombre et distribution des questions selon les partis

La quatrième session de la trente et unième législature comptait 115 séances. Au cours de cette période les partis politiques ont posé 73 questions écrites. Le parti libéral du Québec en a soulevé trente-cinq, l'Union nationale, vingt-neuf, le parti québécois, six et les Démocrates, trois.

En considérant uniquement le nombre de députés des deux principaux partis de l'opposition durant cette période, soit le P.L.Q. avec vingt-six députés et l'U.N. avec dix députés, on constate que l'U.N. s'est montrée beaucoup plus intéressée que le P.L.Q. à la procédure des questions écrites. En effet, l'U.N. avec seulement 9% de la représentation en Chambre posait 40% des questions écrites, alors que le P.L.Q. avec 24% n'en soulevait que 48%.

Comme le rôle traditionnel des députés ministériels n'est pas de contrôler le gouvernement la participation des députés du P.Q. a été faible. D'ailleurs, des six questions écrites soulevées par ce parti, deux portaient sur l'administration précédente.

B) Les ministères les plus sollicités

Les deux ministères les plus sollicités au cours de la session étudiée furent, dans l'ordre, le ministère de l'Agriculture avec dix-sept questions écrites et le ministère des Transports avec dix. M. Jean Garon était le titulaire du premier, tandis que MM. Lucien Lessard et Denis de Belleval se sont succédés au ministère des Transports.

A l'opposé, plusieurs autres ministères furent l'objet seulement de une à trois questions écrites de la part de l'opposition.

Il est intéressant de signaler que les ministères du Travail et de la Main-d'oeuvre, de l'Immigration, de la Fonction publique n'ont eu à répondre à aucune question; ainsi en a-t-il été des ministres d'État et du ministre délégué aux Affaires parlementaires.

2. SUJET DES QUESTIONS ÉCRITES

Nous avons classé les sujets des questions écrites selon les quatre grandes missions de l'État : la mission économique, la

mission gouvernementale et administrative, la mission éducative et culturelle et enfin la mission sociale.

Le tableau 1 indique clairement que le sujet favori des questions écrites des parlementaires touchait à la mission gouvernementale et administrative. Cette dernière fut l'objet de 67% des questions écrites, suivie de très loin par la mission économique qui en a récolté 18%. Le domaine de l'éducation et de la culture, de même que le domaine social n'ont suscité, ensemble, que 15% des questions.

L'intérêt à l'égard de la mission gouvernementale et administrative se manifesta non seulement au sein des deux principaux partis de l'opposition, mais également dans le parti ministériel.

Tableau 1

RÉPARTITION DES QUESTIONS ÉCRITES
SELON LES PARTIS ET LE SUJET DES QUESTIONS

MISSION	P.L.Q.	U.N.	P.Q.	AUTRE	TOTAL
Économique	6 (17%)	4 (14%)	--	3 (100%)	13 (18%)
Gouvernementale et administrative	23 (64%)	21 (72%)	5 (100%)	--	49 (67%)
Éducative et culturelle	1 (3%)	3 (10%)	--	--	4 (5%)
Sociale	6 (17%)	1 (3%)	--	--	7 (10%)
	36 (100)	29 (100%)	5 (100%)	3 (100%)	73 (100%)

Les questions concernant un individu en particulier ont constitué plus de la moitié des questions sur la mission gouvernementale et administrative, soit 25 sur un total de 49. Par exemple, M. Cordeau, député de l'U.N., voudrait savoir si Me "X" est à l'emploi du gouvernement; si oui, la date de son engagement, sa fonction, son salaire et s'il a été choisi à la suite d'un concours.

Le député étant le représentant d'une circonscription électorale, on devrait s'attendre à ce que les problèmes régionaux le préoccupent. On dénombre, au cours de la période analysée, 15 questions écrites ayant un caractère régional sur un total de 73, soit 21%.

3. DÉLAI ET TAUX DE RÉPONSE

A) Le délai de réponse

En Belgique, le gouvernement dispose de 15 jours pour répondre à une question écrite. En France, en Finlande et aux Pays-Bas, le délai réglementaire est d'un mois.

Toutefois ces courts délais sont souvent dépassés. Par exemple en Belgique, "... la proportion des questions demeurées sans

réponse après le délai prescrit, auxquelles il n'est répondu que tardivement, est très forte et atteint même 50% (2)."

De même en France, en 1979, il n'a été répondu qu'à 6% seulement des questions dans le premier mois et à 28% au cours du deuxième. La situation s'est aggravée ces dernières années: "... au fur et à mesure des années, la proportion des réponses obtenues hors délai ne cesse de croître; ainsi, les réponses obtenues après plus de trois mois, qui représentaient 18% du total des réponses en 1969, représentaient 41% en 1977 /.../ et également 41% en 1979... (3)".

Au Québec, le député qui veut soulever une question écrite doit déposer au préalable un avis (4). Cependant le Règlement ne précise aucun délai à l'intérieur duquel doivent répondre les ministres.

Selon le tableau 2, en 1979-1980, les ministres du Québec ont répondu à 9% des questions dans le premier mois, à 25% dans le second, à 21% dans le troisième, à 21% également au cours des quatrième et cinquième mois, et enfin à 24% des questions après un délai de cinq mois. On peut donc dire que 34% des réponses ont été faites dans un délai de deux mois et 55% dans un délai de trois mois. Les réponses obtenues après plus de trois mois représentent 45% du total des réponses.

TABLEAU 2

Répartition des questions écrites selon
les partis et le délai entre l'avis et
la réponse (1979-1980)

	P. L. Q.	U. N.	P. Q.	AUTRE	TOTAL
0 - 1 mois	2 (7%)	3 (11%)	1 (20%)		6 (9%)
1 - 2 mois	9 (32%)	7 (26%)			16 (25%)
2 - 3 mois	5 (18%)	8 (30%)			13 (21%)
3 - 5 mois	4 (15%)	5 (19%)	1 (20%)	3 (100%)	13 (21%)
5 mois et plus	8 (29%)	4 (15%)	3 (60%)		15 (24%)
	28 (100%)	27 (100%)	5 (100%)	3 (100%)	63 (100%)

B) Le taux de réponse

En analysant le délai de réponse, nous n'avons pas considéré les questions écrites qui sont demeurées sans réponse. Ces questions étaient au nombre de dix en 1979-1980, ce qui représentait un taux de réponse de 86%. Toutefois, deux de ces questions ont été inscrites très tard, le 5 juin 1980, soit en pleine période de fin de session. Une autre portait sur une hypothèse qui ne s'est pas réalisée, d'où l'absence de réponse (5). En enlevant ces trois questions, on arrive à un taux de réponse de 90%.

En France, le taux de réponse aux questions écrites était, à l'Assemblée nationale, de 90%, en 1969, et de 95%, en 1979 (6).

En Belgique, en ce qui concerne la Chambre, pour la session 1970-1971, sur un total de 2381 questions, 48 d'entre elles n'ont pas reçu de réponse, soit 2% des questions. Pour la session 1971-1972, sur un total de 1528 questions, 59 sont demeurées sans réponse, soit 4% des questions. "Ne perdons pas de vue que ces relevés ne mentionnent pas la multitude de questions qui ont reçu une réponse provisoire et à laquelle il n'est souvent pas donné suite (7)."

4. PUBLICITÉ DES QUESTIONS ÉCRITES

Les avis des questions écrites sont publiés dans le Feuilleton de l'Assemblée nationale du Québec. Tant qu'une question écrite n'a pas été l'objet d'une réponse, elle demeure au Feuilleton, précédée de la date de l'avis. Les questions écrites non répondues constituent, à chaque mercredi, le premier sujet des affaires du jour inscrites au Feuilleton (8). Cette procédure peut représenter en quelque sorte un moyen d'inciter les ministres à fournir les informations demandées.

Quant aux réponses, elles apparaissent dans les Procès-verbaux de l'Assemblée nationale du Québec accompagnées des questions correspondantes. En général, au cours de la période étudiée, les réponses aux questions écrites étaient données le mercredi, sauf à 15 reprises où elles l'ont été le jeudi. Lorsque la réponse est trop longue pour être publiée dans les Procès-verbaux, le ministre peut décider de la transformer en dépôt de document. Ce document est classé comme document de la session et il n'est transmis aux députés, aux journalistes et au public en général que sur demande. Il n'y a que le député qui a posé la question qui reçoit directement une copie du document. En 1979-1980, 41 réponses ont été transformées en dépôt de document, ce qui représente 65% de toutes les réponses.

La diffusion des Procès-verbaux ne nous permet pas de juger de l'intérêt de cette procédure parlementaire. En effet, les réponses aux questions écrites ne constituent qu'un élément du grand ensemble que sont les Procès-verbaux. Au contraire, en France, il y a une édition spéciale du Journal officiel qui est consacrée uniquement aux questions écrites. Également, en Belgique, il existe un recueil hebdomadaire des questions écrites, soit le Bulletin des questions et réponses.

Bref, au Québec, les questions écrites constituent une procédure accessible à tous les parlementaires, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition. Cette dernière questionne en vue d'obtenir des informations qu'elle ne peut se procurer autrement et pour contrôler éventuellement certains actes de l'administration, tandis que les députés ministériels utilisent les questions soit pour obtenir des informations relatives à leur circonscription électorale, soit pour attaquer l'administration précédente. Ici, contrairement à la France, les questions écrites sont soumises au rythme des sessions et ainsi elles ne permettent pas au contrôle parlementaire de s'exercer de façon continue, en session et hors session. Par exemple, les députés ne peuvent pas employer cette procédure lors des vacances estivales et des fêtes, une période d'environ cinq mois, durant laquelle de nombreux actes administratifs sont posés.

C'est sûrement une des raisons qui explique le nombre peu élevé des questions écrites à l'Assemblée nationale du Québec comparativement à d'autres Parlements. En 1979-1980, les 110 députés de l'Assemblée ont posé un total de 73 questions écrites, ce qui se traduit par une moyenne de 0,6 question par député (9). Du côté de la Belgique, en 1972-1973, les 212 députés ont soumis 2365 questions écrites, ce qui équivaut en moyenne à 11 questions par député. En France, les 491 députés de l'Assemblée nationale ont soulevé 15 920 questions écrites, en 1980, ce qui donne une moyenne de 32 questions par député. D'ailleurs le nombre élevé des questions écrites, en France, est le motif principal de la récente décision du bureau de l'Assemblée nationale de leur consacrer une édition spéciale du Journal officiel (10).

Les délais de réponse trop longs représentent un obstacle sérieux au succès de la procédure des questions écrites. Un délai de deux mois, au maximum trois, devrait être suffisant aux ministres. Le contenu des réponses, même s'il n'a pas fait l'objet d'une analyse de notre part, peut également constituer une entrave au bon fonctionnement de cette procédure.

Les questions écrites sont loin de connaître la même publicité que les questions orales. On sait que ces dernières sont télévisées. D'ailleurs une analyse de la presse quotidienne nous démontre

que celle-ci ne fait pas souvent écho dans ses colonnes des questions écrites (11). A première vue, deux raisons peuvent expliquer cette absence: d'abord lorsque la réponse est donnée, sauf exception, le problème n'est plus d'actualité; également, les questions concernent souvent un individu en particulier et ainsi l'intérêt général est moins évident. De toute façon, des parlementaires désireux de se donner une plus large publicité ne devraient-ils pas signaler aux journalistes qu'ils se sont intéressés à tel ou tel problème, surtout lorsque les réponses sont transformées en dépôt de document, en conséquence moins accessibles? Vue sous cet angle, la question écrite apparaîtrait comme un moyen d'information du grand public. Mais encore là, si la réponse ne démontre pas une faiblesse de l'Administration, le député de l'opposition n'aura rien à gagner à la faire connaître.

Quant au sujet des questions écrites, nous devons souligner le même paradoxe que nous avons déjà constaté dans une autre étude qui portait sur les questions avec débat (12) : les parlementaires négligent de poser des questions sur les sujets reliés aux domaines des affaires sociales et de l'éducation, alors que ces secteurs engouffrent la plus grande part du gâteau budgétaire gouvernemental. Notons également que la mission économique fut plus scrutée au moyen des questions avec débat (40% du total des questions) que par les questions écrites (18%). Au contraire, les parlementaires ont ac-

cordé plus de soin à la mission gouvernementale et administrative au moyen des questions écrites (67%) que par les questions avec débat (40%) (13). Qu'est-ce qui a amené les députés à concentrer à ce point leurs questions écrites sur cette dernière mission? Le référendum, même s'il a eu lieu durant la session étudiée, n'a fait l'objet que de peu de questions écrites. Celles-ci, pour plus de la moitié, concernaient des individus en particulier.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Règlement de l'Assemblée nationale du Québec (mai 1981), art. 164 et 167.
2. Françoise Orion, "Les questions parlementaires écrites", Revue de l'Institut belge de science politique, XVII, 1975, p. 208.
3. Patrick Nguyen Huu, "L'évolution des questions parlementaires depuis 1958", Revue française de science politique, février 1981, pp. 173-175.
4. Règlement de l'Assemblée nationale du Québec (mai 1981), art. 169 : "Aucune question écrite ne peut être posée à moins qu'il n'en ait été donné avis suivant les règles relatives aux avis de motion."
5. Coûts aux municipalités suite au changement des panneaux "arrêt stop."
6. Patrick Nguyen Huu, loc. cit., p. 175.
7. Françoise Orion, loc. cit., p. 219.
8. Voir l'art. 35-2 (a) du Règlement de l'Assemblée nationale du Québec (mai 1981).
9. De l'avis de Mlle Constance Pinault, au secrétariat général de l'Assemblée, les questions écrites ont été plus nombreuses en 1977 et 1978 (de 2,5 à 3 questions par député). Elle considère ces deux années comme exceptionnelles à ce point de vue, cela étant dû au fait que l'opposition officielle avait assigné un préposé à la rédaction des motions et des questions.
10. Françoise Orion, loc. cit., pp. 204, 211, 219.
Patrick Nguyen Huu, loc. cit., pp. 172-173.
11. La méthodologie de cette analyse a consisté simplement à faire le choix d'un échantillonnage d'une vingtaine de questions écrites, une moitié faisant l'objet d'une réponse directe, l'autre moitié faisant l'objet d'une réponse transformée en dépôt de document. L'analyse de presse s'est faite le lendemain de la parution de la réponse dans les Procès-verbaux de l'Assemblée nationale du Québec. Les journaux choisis ont été Le Soleil, Le Journal de Québec, La Presse et Le Devoir.

12. Maurice Champagne, "La question avec débat à l'Assemblée nationale du Québec", Revue parlementaire canadienne, printemps 1982, p. 15.
13. L'étude sur les questions écrites s'étend sur une période plus courte (mars 1979 à juin 1980) que celle sur les questions avec débat (1977-1980). Cependant, même en réduisant cette dernière à la période couverte par les questions écrites, la tendance demeure.

LE JOURNAL ET LES AUTRES DOCUMENTS
PUBLICS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU BAS-CANADA

Marc-André Bédard*

Les principales difficultés du greffier de l'Assemblée législative du Bas-Canada, de 1792 à 1838, se situent aux différentes étapes conduisant à la parution du Journal et des autres documents publics. Par la voie de comités chargés d'étudier les comptes contingents, les députés vont s'efforcer de mieux encadrer son travail et d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés.

La première session de l'Assemblée législative du Bas-Canada, en 1792 et 1793, avait permis d'établir le cadre général dans lequel travaillerait le greffier de cet organisme parlementaire. Ses principales tâches y avaient été déterminées: rédaction du journal, travail de correction et de traduction, responsabilité des dépenses contingentes, etc.

*M. Marc-André Bédard est agent de recherche à la division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

De 1792 à 1838, date de la suspension de la constitution trois greffiers vont se succéder à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Il s'agit de Samuel Phillips qui reste en poste jusqu'en 1808, de William Lindsay junior, greffier de 1808 à 1830, et de William Burns Lindsay, greffier à compter de 1830. Durant cette longue période de plus de quarante ans, on met sur pied un véritable service comportant différents employés sous la responsabilité immédiate du greffier. L'augmentation du nombre des effectifs et les nouvelles tâches confiées au "bureau du greffier" ne sont pas sans entraîner des problèmes d'adaptation propres à tout organisme en évolution.

En 1812, le greffier et le greffier assistant demandent une augmentation de salaire. Parmi les raisons invoquées pour justifier cette hausse, on souligne l'allongement de la durée de la session, la "dureté des temps", et la quantité de travail à accomplir après la fin de la session. Le greffier fait ici allusion à tout le travail de correction et de traduction pour préparer l'impression du Journal. Le greffier fait également remarquer à la Chambre, dans sa pétition, qu'il accomplit plusieurs autres tâches reliées à sa fonction : "l'achat des articles nécessaires pour l'usage de la Chambre; l'emploi des ouvriers et la surveillance aux réparations de cette partie de l'édifice destiné à l'usage des Membres, la collection et le payement des comptes contingents: charge qui demande (sic) toutes, une attention, et auxquelles est attachée

une responsabilité de la part de la personne qui reçoit et distribue de fortes sommes d'argent..."

Cette pétition du greffier Lindsay nous permet de constater jusqu'à quel point les tâches du greffier ont augmenté depuis 1792. Il est désormais non seulement un simple secrétaire de la Chambre, mais il en est devenu en quelque sorte l'administrateur.

Tout au long de cette période, les députés de l'Assemblée législative vont s'efforcer d'apporter des solutions aux diverses difficultés qui se présentent dans l'exécution du travail. La rédaction, la correction, et l'impression du Journal et des autres documents publics forment le secteur où se rencontrent les principaux problèmes dans l'exécution de la tâche du greffier.

1. PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LA PARUTION DU JOURNAL ET DES AUTRES DOCUMENTS PUBLICS

Par l'intermédiaire de ses subordonnés, le greffier est responsable, et ce depuis la première session de 1792-1793, de la rédaction et de la traduction française du Journal, des projets de loi et "autres papiers" se rapportant au travail parlementaire. C'est également sous son autorité que s'effectuent les corrections préalables à l'impression du Journal et des autres documents.

Des décisions ultérieures prises par la Chambre vont contribuer à augmenter sensiblement le travail du greffier et de ses employés. En 1802, il reçoit la responsabilité de la Bibliothèque. La même année, l'Assemblée décrète "que le Greffier fasse immédiatement un Index aux journaux de cette Chambre"... Il est en outre ordonné que cette décision concerne également la rédaction et l'impression en langues anglaise et française d'un index pour les Journaux déjà parus depuis la session de 1792-1793. En 1809, le greffier reçoit le mandat de "reviser et corriger les Règles et Règlements permanents de l'Assemblée du Bas-Canada, jusqu'à la fin de la dernière session", pour qu'il en soit imprimé par la suite cent copies à l'usage des députés. En 1816, on décide également de confier une autre responsabilité au greffier : l'impression des projets de loi publics et privés pour qu'il y ait "plus d'exactitude dans la passation finale des actes".

L'adaptation des employés aux nouvelles tâches confiées par les députés ne se fait pas toujours sans heurt: on se plaint souvent de la quantité de travail à accomplir, du délai trop court pour l'exécuter, du trop petit nombre des effectifs sous l'autorité du greffier, et des salaires peu élevés consentis aux différents employés. Il est vrai d'ailleurs que la libéralité de la Chambre n'est pas très forte, surtout à partir de 1810 où elle entre en

conflit avec l'exécutif pour le contrôle des subsides. On ne tient pas, dans ce contexte, à augmenter les dépenses.

L'accroissement des tâches demandées aux employés du greffier allié à des salaires jugés comme insuffisants va entraîner des conséquences fâcheuses dans l'accomplissement quotidien du travail. Ainsi, l'index sera rédigé, quoique souvent avec beaucoup de retard, pour toutes les sessions à partir de 1802, mais on ne trouve aucune trace permettant de croire à la rédaction et à la publication d'un index concernant les volumes du Journal parus entre 1794 et 1810. En ce sens la décision de la Chambre n'a pas été suivie.

La non-exécution de certains ordres de l'Assemblée et les retards accumulés dans les différentes impressions et traductions sont également dus à l'absentéisme de certains "écrivains" qui occupent d'autres emplois à l'extérieur de l'Assemblée législative. C'est ainsi que des employés, qui théoriquement devraient travailler à plein temps pour le greffier, ne sont en fait à leur poste qu'à temps partiel. Ce qui retarde d'autant l'exécution du travail quotidien et oblige même l'embauche "d'écrivains extraordinaires", c'est-à-dire d'employés surnuméraires. Il faut dire d'ailleurs que l'exemple vient de haut, puisque le traducteur français, durant plusieurs années, et ce malgré des ordres explicites des députés, s'absente de son poste immédiatement après la fin de la session,

laissant tout le travail de correction et de traduction à des employés subalternes. En 1825, l'assistant du traducteur français avoue candidement à un comité de la Chambre qu'il s'est absenté de son travail tout l'été... à l'exemple du traducteur français.

Face aux retards accumulés, le greffier en est parfois réduit à payer des sommes supplémentaires à des employés permanents pour qu'ils restent à leur poste après la fin de la session. Même si cette pratique est dénoncée par les députés, elle continue cependant au moins jusqu'en 1833, tel qu'en témoigne un rapport du comité spécial des dépenses contingentes.

Les députés, comme on le verra plus loin, tentent de réagir en étudiant de plus en plus en détail l'exécution du travail du greffier et de ses employés. Les comités spéciaux des dépenses contingentes se succèdent, mais les retards dans les différents secteurs s'accroissent.

C'est toujours dans le domaine de la correction et de l'impression du Journal que les problèmes majeurs se font sentir. En 1830, le traducteur français Faribault se plaint du surcroît de travail. De son côté, la Chambre constate des retards dans les diverses impressions. Il faut dire que les appendices du Journal ont augmenté en volume avec les années et que le greffier ne parvient

pas à coordonner le travail de façon à permettre la préparation pour l'impression du Journal lui-même, de l'index, et de l'appendice. Des retards s'accumulent et on concilie toujours difficilement deux préoccupations de la Chambre: le souci d'économie et la parution rapide du Journal. Il faudrait manifestement plus d'employés, ou de meilleurs employés. Du témoignage même de la maison d'imprimerie Neilson & Cowan, non seulement il y a des retards dans la réception des manuscrits, mais même lorsque ces manuscrits parviennent à l'impression en temps voulu, il faut corriger toutes sortes d'erreurs de copistes. C'est donc le travail de vérification et de correction qui retarde l'impression.

Ce problème de la parution régulière des différents documents publics sera constant tout au long de l'existence de l'Assemblée législative du Bas-Canada. Pourtant, parallèlement au travail décrit plus haut, de nouvelles tâches s'ajoutent sans cesse. Ainsi, depuis 1823, le greffier est chargé de rédiger et de déposer devant la Chambre, à chaque session, un tableau général des importations et des exportations. On lui demande même de rédiger ce tableau, de façon rétroactive, pour les sept dernières années. Il est spécifié que ce tableau récapitulatif devra être ajouté à l'appendice du Journal de la prochaine année. Le greffier, précise-t-on, devra toujours procéder de la même façon par la suite. En 1828, les députés décident que désormais la rédaction et la correction du Journal

en vue de l'impression sera de la responsabilité immédiate du greffier et de son assistant, tâche antérieurement accomplie à salaire fixe par J.-A. Bouthillier. Finalement, en 1836, ayant constaté des lacunes dans l'index annuel du Journal, on prend la décision de constituer un index récapitulatif depuis 1792, à l'exemple de celui de la Chambre des communes en Angleterre. Malheureusement cette décision n'aura pas de suite à cause des événements qui suivront.

Ces différents ouvrages de compilation et de rédaction, ajoutés au travail de correspondance pour faire connaître à la population du Bas-Canada les décisions de leur Assemblée législative, rendent la tâche du greffier et de ses différents employés de plus en plus ardue jusqu'en 1838.

2. TENTATIVES DE SOLUTIONS APPORTÉES PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le greffier est responsable des dépenses contingentes de l'Assemblée. Cette tâche est indissociablement liée aux solutions que tenteront d'apporter les députés aux divers problèmes qui se présentent dans la rédaction et l'impression du Journal et des divers documents publics. En effet, à chaque fois que se présentent des difficultés à ces niveaux, c'est presque toujours par un comité chargé d'étudier les dépenses contingentes que sont proposées et étudiées les solutions visant à remédier aux dites difficultés.

Par dépenses contingentes, on entend de façon générale tous les déboursés découlant du fonctionnement de l'Assemblée: coût d'impression des différents documents officiels, salaires des employés (assistants, écrivains, traducteurs, portiers, messagers et domestiques), papeterie, bois de chauffage, etc. Lorsqu'il y a des travaux extraordinaires à accomplir, les charges sont portées au compte annuel du greffier.

Dès 1793, et ce jusqu'au début des années 1800, le greffier présente simplement ses comptes en Chambre; ceux-ci sont référés à un comité spécial qui les accepte sans grande discussion. Mais de plus en plus, à mesure que les dépenses augmentent et que les problèmes deviennent plus complexes, les députés tendent à accroître leur contrôle sur l'"office du greffier" par la voie du comité spécial des dépenses contingentes qui se transformera, en 1835, en comité permanent.

En 1804, le comité spécial chargé d'étudier les comptes contingents recommande que plus de rigueur soit exercée à l'avenir dans le contrôle des dépenses, surtout en ce qui concerne des comptes se rapportant à divers contrats de réparation. Les députés décident que désormais les "comptes, pour réparation, ne seront point payés par le Greffier, qu'au préalable ils n'aient subi telle vérification que M. l'Orateur jugera à propos d'ordonner".

Cette nouvelle politique de contrôle des dépenses est d'ailleurs révélatrice de la situation financière précaire de l'Assemblée. Les dépenses augmentent et les revenus ne croissent pas dans la même proportion. En 1807, les subsides ne sont même pas suffisants pour payer les salaires des employés de l'Assemblée et du Conseil législatif. Toute cette question des subsides va d'ailleurs engendrer des querelles qui envenimeront les rapports déjà tendus entre l'Assemblée d'une part, et le gouverneur et le Conseil législatif d'autre part.

A compter de 1812, et ce jusqu'en 1815, se précisent les différents travaux devant être exécutés par les employés sous l'autorité du greffier. Cet éclaircissement est rendu nécessaire, comme nous l'avons vu, par l'accumulation des retards dans la traduction française du Journal de la Chambre. La situation est due en partie à l'absentéisme du traducteur français Charles Frémont qui s'est engagé comme soldat lors de la guerre de 1812. Le 13 février 1813, les députés somment Frémont de terminer la traduction de la session précédente ou de payer pour la faire exécuter. En attendant le retour de Frémont, on engage Jean-Antoine Bouthillier comme traducteur suppléant et on procède à une réorganisation du bureau du greffier.

Sous l'autorité de l'Orateur, le greffier est autorisé à engager des personnes "avant l'ouverture de la prochaine session et

de chaque session subséquente... pour toutes les écritures à faire et à exécuter... à l'exception de ce qui est fait par le greffier, le greffier assistant et le Clerc copiste..., que tels marchés soient par écrit, et sujets à l'approbation de la Chambre, et qu'ils soient mis devant la Chambre le premier jour de chaque session".

Le même jour, le greffier dépose en Chambre un état du travail qu'il considère comme devant être fait par les traducteurs et de celui devant être fait par les nouveaux employés. Il est spécifié que le travail des traducteurs consiste à "traduire généralement et corriger tous les Papiers mis devant cette Chambre; de faire une copie au net des Journaux de chaque session, et de surveiller à la correction des Epreuves fournies par l'Imprimeur".

En 1815, suite à une demande d'augmentation de salaire faite par le greffier et le greffier assistant, on forme un comité pour étudier non seulement ces demandes, mais aussi pour "s'enquérir du salaire des autres officiers et de l'État de l'Office du Greffier de la Chambre d'assemblée".

Le 8 mars 1815, ce comité spécial fait rapport. Les augmentations sont accordées, mais on en profite pour formuler plusieurs autres recommandations.

A la lecture de ce rapport, on se rend compte que le nombre des employés n'est pas suffisant, que certains d'entre eux ne travaillent pas à plein temps pour la Chambre parce que leur salaire n'est pas assez élevé et que les bureaux dans lesquels ils travaillent sont trop petits. Parmi les recommandations acceptées par la Chambre, on note l'augmentation de salaire pour le greffier, son assistant, et les deux traducteurs. Les salaires s'établissent désormais respectivement à 500 livres, 400 livres et à 200 livres pour chaque traducteur. On autorise en outre le greffier à engager deux "greffiers de comité et d'archives". Ces personnes devront être familières avec les deux langues "afin d'expédier les affaires". Leur salaire est fixé à 150 livres chacun par année.

Mais la décision la plus importante concerne la nomination d'un greffier en loi. Le comité recommande "qu'il est expédient qu'une Personne qualifiée en loi soit appointée aux fins de préparer pour cette Chambre les Bills et autres Papiers concernant la Loi, durant le présent Parlement, et que la somme de Deux cens Livres courant par année, devrait être allouée à ladite Personne".

Au début de la session suivante, le 26 janvier 1816, Robert Christie devient ainsi le premier greffier en loi de l'Assemblée. On spécifie qu'il est avocat et que son travail consistera à "préparer les Bills et autres papiers".

L'année suivante, en 1816, une autre responsabilité est confiée au greffier: l'impression des projets de loi. Suite à une recommandation d'un comité spécial nommé pour examiner les dépenses contingentes, il est décidé qu'à l'avenir les bills privés et publics seront imprimés, avant la deuxième lecture, à moins que la Chambre ou l'Orateur n'en dispose autrement dans certains cas de bills courts ou de simple "continuation de bill". Le comité souligne qu'il y aura de cette façon "plus d'exactitude dans la passation finale des actes". On en vient à cette décision après la consultation du greffier Lindsay et de son assistant. Ces derniers sont d'avis qu'une telle impression n'en coûterait pas plus de 150 livres par année et que, surtout, cela permettrait d'accélérer la passation des bills "par la facilité que chaque membre aura d'avoir une connaissance parfaite de chaque bill; que cela évitera aussi les inconvénients résultant de ce que les Comités et les Membres sont obligés d'avoir les Manuscrits des Bills, souvent dans les temps où les Officiers de la Chambre ont le plus besoin de les garder vers eux". Ils croient en outre que cette impression allégera les sessions et, en conséquence, diminuera les dépenses contingentes de la Chambre.

Durant toutes ces années qui précèdent et qui suivent 1820, il y a désir manifeste de la Chambre de contrôler de plus près ce qui se passe dans "l'office du greffier". On a désormais affaire à un organisme qui comporte plusieurs employés effectuant des tâches

diverses. Les députés se rendent compte que des règles plus strictes doivent être édictées pour encadrer tout ce personnel. L'improvisation et la débrouillardise du début, où le greffier était laissé dans une relative autonomie face à ses employés, doivent maintenant faire place à une structure plus rigide et plus cohérente.

En 1818, on met sur pied un comité spécial pour "s'enquérir s'il y a aucune, et quelle confusion ou désordre dans les Bureaux des différents Officiers ou Clercs de cette chambre, des causes d'iceux s'il y en a..."

En 1819, les mesures de contrôle s'accroissent sur les employés. On décrète que désormais "les heures d'Office pour les Officiers de cette Chambre ainsi que pour les Ecrivains Extraordinaires employés durant la Session, seront depuis neuf heures du matin jusqu'à deux de l'après midi et depuis trois heures de l'après midi jusqu'à huit heures et de là jusqu'à ce que les affaires du jour soient complétées". On veut ainsi mettre un frein à l'absentéisme de certains employés qui provoque des retards dans l'exécution du travail quotidien et qui, selon les députés, oblige le greffier à engager des employés surnuméraires.

Dans la même ligne d'idée, on demande au greffier de fournir une liste de tous ses employés, en mentionnant leurs "de-

voirs respectifs" et leur salaire. Le greffier fournit la liste le 25 janvier 1819 et elle est aussitôt référée à un comité spécial pour étude plus détaillée. On dirige vers ce même comité le rapport du greffier sur les "écrivains extraordinaires" et sur une partie des devoirs des traducteurs. Le lendemain, on réfère, toujours au même comité spécial, les comptes des dépenses contingentes. C'est donc une enquête en profondeur qui se prépare.

Dans la liste des employés déposée en Chambre, on compte trente personnes qui dépendent de l'autorité du greffier. Parmi ces dernières, on remarque le sergent d'armes, différents clerks employés à l'année (dont le greffier assistant, le greffier en loi et les traducteurs), et différents clerks sessionnels. On dénombre ensuite différents messagers et domestiques. La liste qui suit rend compte des sommes d'argent versées aux différents employés. On y constate, entre autre, que certaines sommes d'argent sont versées à des individus qui ne travaillent plus, de fait, parfois depuis plusieurs années.

"Liste des Officiers, Clerks et Domestiques de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, soumise à la Chambre en vertu d'un Ordre du vingt-trois Janvier, Mil huit cent dix-neuf.

Courant

William Lindsay, Ecuyer Greffier,	L 500 par an.
P.E. Desbarats, Ecuyer, Assistant Greffier,	400 do.
Robert Christie, Ecuyer, Greffier en Loi,	200 do.
Chas. Frémont, Ecuyers, Traducteurs,	
William Green, Chacun,	200 do.
C.B. Faribault, Clercs des Comités et Jasper Brewer, Papiers, chacun	150 do.

N.B. Les appointements ci-dessus ont été recommandés par
des Résolutions de la Chambre du 13 Mars 1815.

W.B. Lindsay, Ecrivain et pour assis-
ter aux Comités. Cette place existe
depuis plusieurs années et les appoin-
tements ont toujours été, 55 do.

J.A. Bouthillier, Ecuyer, Clerc pour
assister aux Comités et de tems à au-
tre pour aider à traduire l'Anglois en
François, pour quoi il reçoit durant
la Session, 20s. par jour.

Avec une Allouance additionnelle pour
surveiller à l'impression des Jour-
naux dans les deux langues, de L 50

L.B. Pinguet, Clercs pour grossoyer

E. Glackemeyer, | chacun durant la Ses-
sion, | 15s. par jour.

Autres Clercs dans les différens Bu-
reaux du Greffier, employés à copier
les Journaux, les Bills et Papiers de
toutes descriptions, savoir:

P.E. Gagnon, James Forster, C.P. Huot,
et E.B. Lindsay, chacun durant la Ses-
sion, | 15s. par jour.

P. Lawler, durant la Session -- | 12s6 do.

E. Desbarats et W. Richardson, do, | 10s. do.

N.B. Deux des Clercs ci-dessus sont en addition au nombre
ordinaire, vû que l'Assistant Greffier et les deux Clercs des Comi-
tés et des Papiers, ne peuvent se rendre à leurs devoirs pour cause
de grande maladie.

Antoine Parent, Sergent d'Armes - le
Sergent d'Armes est détenu au lit de-
puis plusieurs années, mais il reçoit

ses appointements en entier. L 100 par an

Augustus Welling, Messenger, faisant le
devoir de D^éputé Sergent d'Armes, a un
salaire de, 75 do.

Mad. Marie Labadie, Gardienne de la
Chambre, Veuve de feu P. Labadie, son
prédécesseur. Ceci est une Sinécure,
car elle n'a jamais fait aucun de-
voir, 55 do.

Jacques Langlois, Messenger, faisant le
devoir de Gardien, et assistant jour-
nellement dans la Bibliothèque, toute
l'année, nommé en vertu d'une Résolu-
tion de la Chambre du 13 Mars 1815, 90 do.

ET. Drolet,
Jean Fluet, Portiers, chacun 36 do.
Thomas Lafrance,

Alexr. Salleski, Portiers extraordi-
Pierre Maranda, naires durant la 5s. par jour

Augustin Roi, * Session à chacun

Ls Boulet, Journaliers employés
J. Bte. Gingras, durant la Session à 5s. par jour
scier et entrer le chacun
bois, pelleter la
neige et autres ou-
vrages du dehors

Mad. M. Maranda, employée durant la
Session à nettoyer les Chambres et les
Meubles, à 2s 6 par jour

*A. Roi, ayant été long-tems au service
de la Chambre, à cause de son âge et
de ses infirmités, le Greffier l'a
gardé à 1s 6 par jour

Les Officiers, Clercs et autres, attachés à la Chambre
d'Assemblée ne reçoivent ni honoraires ni émolumens de quelque espè-
ce que ce soit.

Le tout humblement soumis.

Wm. Lindsay, Greffr. Assée."

Le comité spécial fait rapport le 29 janvier suivant. De façon générale, c'est un vote de confiance au greffier qui est confirmé dans son rôle de direction et de responsabilité "du Bureau et des Personnes qui y sont employées". On souligne que c'est à lui que l'on doit s'adresser pour toute affaire concernant le travail des clerks. Tous les postes sont jugés nécessaires et on recommande même la création d'une seconde charge d'assistant-greffier. Le comité formule l'avis de mettre le sergent d'armes à la retraite et de procéder à la nomination d'une autre personne à ce poste.

Le rapport est référé à un comité de toute la Chambre et est finalement accepté en partie le 26 mars suivant: la recommandation concernant la nomination d'un deuxième greffier assistant n'est pas retenue.

Les mesures d'austérité semblent s'assouplir durant quelques années. En février 1823, la Chambre approuve même la nomination d'un assistant-traducteur français, telle que recommandée par un comité spécial chargé d'étudier les dépenses contingentes. Jean-Antoine Bouthillier, qui remplissait déjà officieusement cette tâche, est officiellement nommé à ce poste au salaire annuel de 200 livres. Il est spécifié qu'il continuera à recevoir 50 livres en

plus de son nouveau salaire pour son travail de correcteur du Journal.

Au mois de novembre de la même année, Bouthillier se plaint du fait qu'il est surchargé de travail et ne peut continuer à corriger le Journal pour une somme aussi modeste. Ce travail l'occupe toute l'année, dit-il. Il ajoute également que le principal traducteur français, Charles Frémont, habite Montréal et ne vient à Québec que durant la session, ce qui le laisse avec tout le reste de la traduction durant les mois d'été. De son côté, le greffier en loi Christie demande aussi un assistant pour l'aider dans l'accomplissement de son travail.

Toutes ces demandes sont référées à un comité spécial qui reçoit le mandat d'étudier les dépenses contingentes de façon générale. Le 4 février 1824, le comité présente un rapport très sévère. Il estime que le salaire global de Bouthillier, comme assistant-traducteur et comme correcteur du Journal, est amplement suffisant. De plus, dans un souci de réduire les dépenses, le comité recommande une baisse générale de 25% de tous les salaires des "officiers et écrivains". Il souligne en outre l'urgence de prendre des moyens efficaces pour que les horaires de travail soient respectés, et pour empêcher les employés de traiter "d'aucunes affaires étrangères" durant leurs heures de travail. Toujours dans un souci d'économie, on

demande au greffier de fournir de l'aide au greffier en loi en affectant à son bureau un des écrivains sous ses ordres, si la chose est possible. Le comité recommande enfin que le contrat d'impression du Journal et autres documents soit désormais donné à soumission.

Le 4 mars suivant, la Chambre approuve le rapport du comité. A l'avenir l'impression du Journal sera "donnée au rabais" après avis public aux imprimeurs et examen par le greffier des conditions les plus avantageuses offertes de leur part. Quant au salaire des officiers et écrivains, la recommandation de baisse de 25% est maintenue et entre en vigueur dès la fin de la session. On doit cependant voir dans cette décision plus qu'une mesure d'économie. Elle se situe dans la lutte entreprise par la Chambre contre tous les fonctionnaires nommés par le gouverneur. Tous les "officiers publics" sont visés, et non pas uniquement le greffier et ses employés. C'est la querelle du contrôle des subsides qui se continue.

En 1825, le problème de la traduction et de la correction du Journal refait surface. Un comité spécial chargé d'étudier un rapport du greffier concernant l'assistant du traducteur français, les greffiers des comités et les écrivains extraordinaires, est formé. Encore une fois on décide de référer toute l'étude des comptes contingents à ce même comité. On prend ainsi de plus en plus l'ha-

bitude d'étudier en comité réduit toute la question des comptes contingents, même si l'existence d'un comité permanent à cette fin n'existe pas encore.

Lorsque le comité spécial fait rapport le 12 mars et le 15 mars 1825, on y apprend, entre autres, que Bouthillier n'a pas travaillé à la correction du Journal, "vu que la somme de 50 livres n'était pas suffisante à ses yeux". Deux autres personnes ont été engagées pour faire ce travail. Il n'y a pas eu non plus de soumission formelle pour l'impression du Journal. Le greffier, avec l'approbation de l'Orateur, s'est contenté de demander les prix de deux maisons concurrentes, celles de Neilson et de Carey. Quant au retard constaté dans l'impression de l'appendice du Journal français, on l'impute en partie au traducteur français Frémont qui est toujours absent après la session, et aussi à l'assistant-traducteur qui, à l'exemple de Frémont, s'est également absenté une partie de l'été.

A la suite de ces constatations, le comité recommande d'augmenter à 100 livres le salaire pour la correction du Journal. De leur côté le traducteur et l'assistant-traducteur français reçoivent une semonce. Ils "devraient être tenus responsables de ce que toutes les traductions qui ne sont pas finies aux prorogations soient complétées sans délai, et que le greffier soit requis de fai-

re rapport de tout délai". Enfin le comité recommande que les comptes contingents soient mis, à l'avenir, devant la Chambre dans les premiers quinze jours de la session.

Ces recommandations du comité spécial sont ensuite soumises à un comité de toute la Chambre le 17 mars. De façon générale elles sont retenues. On note que les députés sont exacerbés par le problème des traductions. Le comité général recommande même que le traducteur français et son assistant ne reçoivent aucun salaire tant que toutes les traductions n'auront pas été complétées. Cette recommandation ne sera pas retenue par la Chambre, mais la teneur même de la proposition en dit long sur le degré d'irritation de certains députés. Quant aux comptes contingents, ils sont acceptés, "sujets à un plus strict examen et à correction durant la Session prochaine s'il se trouvait des erreurs". L'année suivante, le comité spécial des comptes contingents fait une étude systématique des dépenses effectuées sous l'autorité du greffier. William Lindsay est interrogé par les membres du comité et doit s'expliquer sur certaines dépenses. On réussit à établir qu'il se passe certaines irrégularités dans les bureaux de ce dernier. Un employé a été engagé au salaire de 100 livres pour travailler au bureau du greffier en loi, sans consentement préalable de la Chambre pour fixer son salaire. Les écrivains supplémentaires ("extraordinaires") occupent tous un autre emploi à l'extérieur et travaillent de façon fort irrégu-

lière pour l'Assemblée. Le problème de correction et de traduction du Journal reste entier. On a encore été obligé d'engager du personnel supplémentaire pour faire ce travail, et, pourtant, les traductions ne sont pas encore terminées et la copie française de l'appendice du Journal de 1823-1824 tarde à paraître pour cette raison. On constate aussi des irrégularités dans l'achat des livres pour la Bibliothèque.

Le comité presse le greffier de s'expliquer sur les retards accumulés dans le travail. Lindsay répond qu'il a parlé de cette situation avec l'Orateur: le traducteur Frémont habite toujours Montréal, et les traductions ne s'effectuent pas mieux qu'au paravant.

Suite à toutes ces constatations, le comité spécial formule certaines recommandations. Selon le témoignage de deux notaires et d'un avocat, on estime que les salaires des différents écrivains sont trop élevés. De façon particulière, on décide de baisser à 55 livres le salaire de l'assistant-greffier en loi, on refuse de payer la somme de 15 livres déjà versée à un individu engagé par le greffier pour hâter la correction d'épreuves et la traduction de la copie française du Journal, et on baisse de 75 livres la somme versée pour la confection de l'index du Journal.

Ainsi, de façon générale, on décide de retrancher plus de 104 livres des comptes du greffier. Le comité termine ses recommandations en émettant des commentaires acerbes sur le travail des traducteurs. On fait remarquer que ce problème existe depuis longtemps et est connu de plusieurs députés.

Comme mesure préliminaire, il est décidé "que les Traducteurs soient à l'avenir tenus strictement à continuer leur travail sans interruption, même après la fin de la Session, jusqu'à ce que tout le travail de ce Département soit complété et qu'il soit pris des moyens pour qu'ils ne touchent leurs salaires qu'en autant qu'ils auront rempli leurs devoirs".

Cette dernière recommandation rejoint celle suggérée l'année précédente mais qui avait été rejetée.

Le rapport du comité spécial est étudié en comité général de la Chambre le 23 mars 1826. Ce dernier adopte des résolutions qui, malheureusement, ne sont pas rapportées en Chambre. Quoiqu'il en soit, le problème ne semble pas être solutionné de façon satisfaisante, puisqu'en 1827 un comité spécial des comptes contingents constate toujours les mêmes problèmes en ce qui concerne les traductions françaises. Le 5 mars 1827, ce comité présente son rapport. Après interrogatoire du greffier Lindsay et de son assistant

Bouthillier, témoignages corroborés par des députés, on conclut à l'incompétence du traducteur en chef Frémont et à son manque d'assiduité. Le comité recommande donc son congédiement. Pour ce qui est des salaires versés aux écrivains, salaires contestés l'année précédente par différents experts, le greffier souligne que ces écrivains sont plus que de simples copistes. Ils doivent connaître "la forme et l'usage" des procédures de la Chambre et parfois "rédiger eux mêmes ce qu'ils écrivent". On pourrait, affirme le greffier, trouver des copistes à moindre prix, mais ils n'auraient pas la formation des écrivains actuels. Le comité se contente donc de recommander l'engagement de personnes à 20 shillings par jour lorsqu'il se produira des vacances à ces postes.

En 1828, le traducteur français Frémont est effectivement remplacé par Georges-Barthélémy Faribault. A la fin de la même année 1828, à l'occasion du remplacement de l'assistant-greffier Desbarats décédé durant l'inter-session, une résolution réaffirme qu'il "appartient au Greffier de cette Chambre, avec l'approbation de M. l'Orateur, à pourvoir aux offices et emplois vacans dans le service de cette Chambre, sauf toute fois à cette Chambre le droit d'approuver ou rejeter la nomination".

Jean-Antoine Bouthillier obtient le poste de greffier assistant et est admis à la table le 25 novembre 1828. Mais ce rem-

placement est l'occasion de rediscuter encore une fois toute la politique d'embauche des employés de l'Assemblée. La même journée du 25 novembre, un comité spécial est nommé pour "s'enquérir et faire rapport... des offices et des emplois maintenant vacans dans le service de cette Chambre, de la nécessité ou utilité de pourvoir aux dits offices et emplois, et les réductions et changements qu'il convient d'y apporter..."

Comme en 1819, le comité conclut de façon générale à la nécessité de tous les employés qui travaillent pour le greffier. Seul le poste d'assistant du traducteur français est remis en cause, malgré le fait que l'assistant-greffier souligne qu'il y a beaucoup plus de traductions à faire en français, étant donné que tout ce qui parvient de l'exécutif et du greffier en loi est rédigé en langue anglaise.

Le rapport du comité spécial est référé à un comité de toute la Chambre qui décide, et cela devient une règle permanente, qu'à l'avenir, avant de remplir quelque poste vacant que ce soit, on fera enquête sur la nécessité de ce poste et le montant du salaire qui y est attaché; le montant de ce salaire sera établi à nouveau lors de chaque mutation. Cette décision ne contredit pas la politique antérieure concernant le rôle du greffier dans les nominations de nouveaux employés, mais elle la limite beaucoup en ce sens que le

greffier ne peut pas procéder à l'engagement d'employés sans en référer d'abord à la Chambre.

Toujours dans une perspective d'économie, il est décidé, le 22 novembre 1828, qu'à l'avenir la rédaction et la correction du Journal en vue de l'impression sera de la responsabilité du greffier et de son assistant. Cette tâche était accomplie antérieurement à salaire fixe par Jean-Antoine Bouthillier. Comme ce dernier est devenu assistant-greffier, on en profite pour supprimer ce salaire et pour considérer cette fonction comme partie intégrante du travail du greffier et de l'assistant.

Mais dès 1830, des problèmes se font encore sentir dans le domaine de la correction et de l'impression du Journal. Le traducteur français Faribault se plaint du surcroît de travail, tandis que de son côté l'Assemblée constate des retards dans les diverses impressions. Il faudrait manifestement plus d'employés, ou de meilleurs employés, pour la traduction française, mais on ne rétablit pas le poste d'assistant-traducteur.

Les représentants de la maison d'imprimerie Neilson & Cowan, tout en soulignant les nombreuses erreurs qu'ils sont obligés de vérifier et de corriger avant de procéder à l'impression des manuscrits, ne réussissent pas à démontrer, cependant, qu'ils seraient

en mesure d'imprimer tous les manuscrits s'ils les recevaient plus rapidement et dans un meilleur état. Face à ces constatations, la Chambre décide donc, l'année suivante, de procéder à une nouvelle répartition du travail d'impression. Désormais, les manuscrits seront partagés en trois catégories: 1. Les impressions durant la session. 2. L'impression du Journal et de l'appendice. 3. Les impressions hors de la session.

Chacune de ces catégories d'impression sera offerte, séparément, au soumissionnaire qui aura offert le meilleur prix. On espère ainsi diminuer le coût de l'impression et hâter la parution des documents publics. Parallèlement à cette décision, on tente encore une fois d'améliorer la productivité des différents employés du greffier en obligeant ceux qui reçoivent un salaire fixe "à remplir leurs devoirs respectifs, durant au moins un mois après la fin de chaque Session".

En 1831, l'impression des projets de loi est confiée à la maison Fréchette et Compagnie, tandis que toutes les autres impressions continuent à être effectuées par Neilson & Cowan. L'événement le plus important de cette année 1832 en ce qui concerne le travail du greffier est la décision prise par la Chambre, le 18 février, au sujet de l'impression des comptes contingents: désormais les comptes seront imprimés pour l'usage des députés, aussitôt qu'ils auront

été déposés par le greffier au commencement de chaque session. On espère ainsi que les députés seront plus en mesure d'étudier ces comptes et de formuler des recommandations pour un meilleur contrôle des dépenses.

On précise la décision antérieure concernant les différents contrats d'impression. Il a été difficile de discerner quel était le soumissionnaire le plus bas, étant donné que trois maisons ont fait des offres rédigées de façon très différente les unes des autres. Désormais, les soumissions présentées au greffier devront être écrites en conformité avec un formulaire où on sera tenu de répondre à des questions spécifiques, de façon à ce qu'il soit possible de comparer les prix des différents imprimeurs.

Au début de l'année 1833, lors de la présentation annuelle du rapport du greffier sur l'état de la Bibliothèque, on forme un comité spécial qui recommande la nomination d'un bibliothécaire. Cet employé travaillera sous l'autorité du greffier. Ce dernier se trouvera ainsi directement libéré d'une tâche astreignante, qui lui incombait depuis 1802, pour se consacrer plus spécifiquement à ses autres fonctions. Le 30 janvier 1833, Étienne Parent devient ainsi le premier bibliothécaire en titre de la Bibliothèque de l'Assemblée législative.

Comme durant toutes les années précédentes, le problème des impressions et du travail accompli par les différents clerks refait surface en 1833. Encore une fois, on constate que des décisions prises pour limiter les dépenses et mieux coordonner le travail, n'ont pas été exécutées. Ainsi, malgré la décision remontant à mars 1831, on a payé des sommes supplémentaires à des employés permanents pour un travail accompli durant le mois qui a suivi la fin de la session. Par contre, d'autres employés ont négligé de se présenter à leur travail durant la même période. On exige donc que cette décision de 1831 soit plus strictement observée à l'avenir.

On décide également de couper dans les dépenses des différents documents à imprimer. Dorénavant, seuls le Journal, l'appendice et les projets de loi seront imprimés en anglais et en français. Les autres documents, dont les rapports de comités, seront imprimés, séparément, en anglais et en français, selon la proportion des députés qui utilisent l'une de ces deux langues. En mettant fin aux publications bilingues de ces rapports pour tous les députés, on espère épargner de cinq à six cents livres annuellement. On tentera également de limiter le nombre de documents à publier en confiant à un comité spécial le soin de déterminer la liste des documents à être imprimés à chaque session. Dans la même perspective d'économie, aucune pétition privée ne sera traduite par les employés du greffier. C'est semble-t-il, ce grand nombre de traductions qui em-

pêche les traducteurs d'effectuer normalement leur travail quotidien, et amène le greffier à engager des "écrivains extraordinaires" à chaque session. La Chambre entérine toutes ces recommandations le 6 mars 1833.

En 1835 et 1836, d'autres efforts sont entrepris pour tenter de limiter les dépenses: appels aux employés pour plus d'assiduité, coupures de quelques postes, et suppression de certaines publications officielles.

Mais, depuis 1834, rien ne va plus entre l'Assemblée et l'exécutif. De fait, jusqu'à la suspension de la constitution en 1838, le déroulement des différentes sessions est si perturbé que des questions comme l'impression du Journal ou l'assiduité des employés passent au second plan.

Le gouverneur ayant refusé d'émettre son "bref" pour payer les dépenses contingentes au début de 1834, le greffier se retrouve sans argent pour payer les employés et différents comptes en souffrance. Ce refus du gouverneur est référé à un comité de toute la Chambre nommé "pour prendre en considération l'état de la province". C'est ce comité qui sera chargé de rédiger les fameuses "92 résolutions" votées le 21 février 1834.

On comprend assez bien, dans ce contexte, la nouvelle hésitation du gouverneur à payer les dépenses contingentes en 1835. Ce dernier ne refuse pas directement, mais répond qu'il va étudier "mûrement" la question avant de prendre une décision, à cause des implications constitutionnelles que cela comporte. Lorsque la réponse définitive parvient quelques jours plus tard, c'est un nouveau refus du gouverneur. Les dettes s'établissent maintenant à près de 20 000 livres.

Prévoyant sans doute la réponse négative du gouverneur et de façon à affirmer encore plus son droit de contrôler les dépenses publiques, du moins en ce qui concerne les dépenses contingentes de la Chambre, l'Assemblée décide, le 2 mars, la création d'un "comité permanent pour les Dépenses contingentes, et autres objets relatifs aux départements intérieurs de la Chambre d'Assemblée". On décide de référer à ce comité: les propositions pour les impressions, "l'indemnité" des députés, les comptes contingents, le rapport du bibliothécaire, et le rapport du greffier sur ses assistants et écrivains extraordinaires. Au fond c'est le comité spécial annuel qui devient, de fait, un comité permanent de la Chambre. Il aura fallu cet affrontement majeur avec l'exécutif pour faire de ce comité une structure permanente de la Chambre.

Lorsque les "Résolutions Russell", c'est-à-dire la réponse négative de Londres aux "92 Résolutions" édictées par la Chambre, parviennent au Bas-Canada, en 1837, elles sont accueillies comme une véritable provocation. Le refus de Londres de reconnaître le bien-fondé de ces résolutions contribue grandement à durcir encore plus les positions de certains députés et à préparer les événements de 1837-1838. Le 10 février 1838, le Parlement britannique suspend la constitution du Bas-Canada et l'Assemblée disparaît par le fait même.

Le 18 avril suivant, un conseil spécial mis sur pied par le gouverneur pour s'occuper des affaires de la colonie se réunit pour la première fois. Il est intéressant de noter que ses principaux employés sont les mêmes que ceux de la Chambre d'assemblée. Burns Lindsay en est le greffier et Faribault le principal assistant-greffier. Quant à Voyer et Wicksteed, ils y remplissent les tâches de traducteur.

Durant l'existence de l'Assemblée législative du Bas-Canada, le greffier en vient à assumer progressivement, sous l'autorité de l'Orateur, la direction générale d'un service comportant de nombreux employés. Il est chargé de l'exécution des ordres de la Chambre et il doit veiller à leur application. Que ce soit dans le domaine de la gestion financière, de la garde de différents docu-

ments, ou de l'enregistrement des diverses opérations de l'Assemblée, il est responsable de l'exécution quotidienne du travail.

Les principales difficultés se situent aux différentes étapes conduisant à l'impression du Journal et des autres documents publics: rédaction, traduction, correction, etc. Ce long travail ne s'effectue pas sans mal, si on en juge par les nombreux rapports des comités des dépenses contingentes revenant sans cesse sur ce sujet. Face aux nombreux problèmes constatés par les députés, ces derniers vont tenter d'apporter diverses solutions. Certaines concernent la personne même du greffier qui voit ses activités contrôlées plus étroitement par la Chambre. D'autres visent les différents employés qui reçoivent des directives plus strictes pour l'exécution quotidienne de leur tâche. Ces directives sont d'ailleurs accompagnées de menaces de sanctions. Un autre type de solution consiste à restructurer le travail des clerks et même à engager plus d'employés. Finalement, par de nouvelles procédures administratives, on tente de compresser les dépenses en diminuant le nombre de documents à imprimer et en offrant les contrats d'impression au plus bas soumissionnaire.

On peut cependant douter de l'efficacité de toutes ces mesures prises par les députés, puisqu'on constate que les mêmes problèmes reviennent tout au long de la période. Malgré les pap-

pels à l'ordre, certaines décisions de la Chambre ne sont jamais exécutées.

Mais peut-il en être autrement, puisque le greffier doit toujours manoeuvrer de manière à rencontrer deux exigences quasi contradictoires: restriction des dépenses et augmentation du travail à accomplir? Et tout ça dans un contexte où les conflits croissants avec l'exécutif poussent les députés à diminuer encore plus les dépenses.

Dans ces circonstances, les trois personnes qui ont successivement occupé le poste de greffier ont su créer graduellement une administration cohérente; mais il n'en reste pas moins vrai que cette gestion fut souvent compromise par des compressions budgétaires empêchant l'embauche d'un personnel accru, mieux qualifié, ou tout simplement plus motivé par des salaires adéquats.

EMPLOYÉS

ANNÉE	GREFFIER	ASS. GREFFIER	TR. FRANÇAIS	TR. ANGLAIS
1793	Samuel Phillips	William Lindsay Jr.	-	-
1801	Idem	Idem	Pierre-Éd. Desbarats	-
1808	7 août William Lindsay Jr.	-	Idem	-
1809	Idem	15 avril Pierre-Éd. Desbarats	Pierre de Boucherville	Samuel Brampton
1812	Idem	Idem	Charles Frémont	Idem
1813	Idem	Idem	Idem	William Green
1828	Idem	24 novembre Jean-Antoine Bouthillier	Georges-Barthélémy Faribault	Samuel Waller
1830	15 janvier William Burns Lindsay	Idem	Idem	Idem
1835	Idem	16 novembre Georges-Barthélémy Faribault	Henri Voyer	Gustavus W. Wicksteed

SALAIRES

ANNÉE	GREFFIER	ASS. GREFFIER	TR. FRANÇAIS	TR. ANGLAIS
1793	250 L	150 L	-	-
1796	Idem	Idem	-	-
1801	Idem	200 L	150 L	-
1805	350 L	250 L	Idem	-
1809	Idem	Idem	Idem	150 L
1815	500 L	400 L	200 L	200 L
1825	450 L	360 L	180 L	180 L

HISTOIRE DE
L'ÉDITION GOUVERNEMENTALE AU QUÉBEC*

Gilles Gallichan**

Liée à l'histoire de l'imprimerie québécoise dès ses origines, l'édition officielle ou gouvernementale a été peu étudiée dans son évolution et dans son organisation. Elle apparaît néanmoins comme un reflet du développement organique et institutionnel de l'État québécois et comme un témoignage des orientations politiques majeures des gouvernements.

Dès l'apparition de l'imprimerie au Québec en 1764, le gouvernement est devenu un très important client des imprimeurs québécois. Habitué à ce mode de communication qu'est l'imprimerie, les nouveaux administrateurs et les hommes politiques ont rapidement compris l'importance et la valeur de ce canal d'information. Aussi

*Cet article résume une communication faite en novembre 1981 devant le Groupe de recherche universitaire sur l'histoire de l'imprimé québécois (GRHIQ).

** M. Gilles Gallichan est agent de recherche à la division de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

n'ont-ils pas tardé à le mettre au service de l'État dans cette colonie nouvellement conquise. C'est ainsi qu'est née, au XVIIIe siècle, l'édition gouvernementale québécoise.

Il n'est pas facile cependant de trouver une définition précise de l'édition officielle et Gouvernementale. Plusieurs tendent à distinguer l'édition officielle et parlementaire de l'édition gouvernementale de caractère administratif; cette distinction se justifie puisqu'elle met en lumière les divers niveaux d'édition produits par l'État. Dans cet article nous avons voulu considérer dans son ensemble toute l'activité éditrice du gouvernement québécois depuis 1764.

Nous avons donc retenu une notion assez large de l'éditeur officiel, l'associant au concept d'éditeur-intellectuel.

Dans cette optique nous avons aussi adopté une définition générale de la publication officielle soit celle que proposait en 1963 le Congrès international des sciences administratives: "Toute publication imprimée ou polycopiée dont les pouvoirs publics (quel qu'en soit le niveau) ou les personnes morales de droit public prennent la responsabilité, soit à titre d'auteurs, soit à titre d'éditeurs (1)."

Si nous avons privilégié cette approche globale du problème, c'est pour être en mesure, malgré l'absence d'études et de statistiques rétrospectives, de donner un aperçu de l'édition officielle québécoise. Cette librairie gouvernementale, active depuis plus de deux siècles, nous est apparue non seulement comme un important aspect de la vie du livre au Québec, mais aussi comme l'image de la vie politique et du dynamisme de l'État. Nous avons donc tenté de dégager de quelle façon a fonctionné le système de l'édition gouvernementale depuis ses origines et comment celle-ci s'insère dans l'histoire de l'imprimé québécois.

1. LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉDITION GOUVERNEMENTALE AU QUÉBEC: FAVORITISME ET LUTTES DE POUVOIRS

A) Avant 1867

L'absence d'imprimerie en Nouvelle-France fut ressentie comme un handicap sérieux dans l'administration de la colonie. Cette situation obligeait les dirigeants à faire recopier les lois royales et les ordonnances en plusieurs exemplaires avant de les expédier dans tout le pays. Le travail des secrétaires était lent et fastidieux, et il représentait une dépense accrue pour l'État. (2)

Après la Conquête, l'imprimeur William Brown, d'origine écossaise, et son associé Thomas Gilmore, un Britannique établi à Philadelphie, furent tentés de s'établir dans ce pays où la concurrence était encore nulle et où le rétablissement du gouvernement civil (1763) laissait espérer l'éventuel patronage du pouvoir politique. Leur calcul était juste.

Dès l'été 1764, le gouverneur James Murray commandait aux nouveaux imprimeurs de Québec, l'édition de proclamations relatives à l'administration de la justice sous le nouveau régime (3). De plus, avec la parution de la Gazette de Québec en juin 1764, le gouverneur disposait désormais d'un instrument commode et régulier pour la diffusion des avis et des ordonnances.

Dans le numéro du 5 juillet 1764, il publiait un premier avis gouvernemental au sujet de la restauration du Château Saint-Louis endommagé lors du siège de 1759 (4). Cette première publication inaugurait l'usage de plus en plus fréquent de la Gazette pour la publication des avis gouvernementaux.

Le 3 octobre, Murray officialisait les textes juridiques publiés désormais par la Gazette de Québec dans un règlement intitulé: "Ordonnance pour déclarer ce qui sera estimé une publication

légitime des ordonnances de la province de Québec"(5). Les imprimeurs-éditeurs de la Gazette avaient raison de se réjouir puisque ce règlement fut complété l'année suivante par un autre qui, pour assurer une publicité suffisante aux lois de la colonie, obligeait les curés à s'abonner à la Gazette de Québec et à communiquer les textes officiels à leurs ouailles lors du prône dominical (6). Ce voisinage du gouvernement était vraiment une bonne fortune pour des imprimeurs.

En outre, des changements constitutionnels survinrent. En 1774, par l'Acte de Québec, fut créé le Conseil législatif, puis, surtout, en 1792, on institua une Chambre d'assemblée. L'apparition de ces nouvelles institutions législatives allait transformer l'édition gouvernementale. En effet, l'établissement d'un Parlement créait une autorité nouvelle qui, comme le gouverneur et les hauts fonctionnaires du Conseil exécutif, avait le droit d'accorder des contrats d'impression nécessaires à ses travaux. L'édition gouvernementale était donc appelée à se développer. Mais si le nombre de contrats augmentait, de nouveaux ateliers d'imprimerie ouvraient aussi leurs portes et se disputaient les faveurs des branches de la législature.

Comme il n'existait pas de règles dans les relations entre les imprimeurs et le gouvernement, tout s'appuyait sur des bases

empiriques et très discrétionnaires (7). Cette absence de politique d'impression devait inévitablement placer les imprimeurs dans de délicates situations, en raison des conflits endémiques qui opposaient la Chambre au pouvoir exécutif et à son prolongement parlementaire: le Conseil législatif. Cette situation engendra une rapide politisation des imprimeurs et une indépendance jalouse des octrois des contrats d'impression dans chaque branche de la législature.

L'exécutif, c'est-à-dire le gouverneur en conseil, gardait la responsabilité de l'impression des statuts et des ordonnances, des proclamations et des avis publiés à la Gazette de Québec. Ceux-ci devinrent d'ailleurs si nombreux qu'en 1822, on décida de publier une Gazette de Québec publiée par autorité distincte de la première et ancêtre direct de notre actuelle Gazette officielle. Mais cette initiative ne se fit pas sans heurt (8).

De son côté, la Chambre d'assemblée ordonnait l'impression de ses Journaux et de leurs "appendices", des bills, des rapports de comités, des lois anciennes et de plusieurs autres documents parlementaires. L'édition de ces documents était sous la responsabilité de l'Orateur assisté du greffier et d'un comité ad hoc nommé pour examiner les impressions de la Chambre. Finalement le Conseil législatif publiait sous l'autorité de son Orateur et de son greffier, ses Journaux et divers rapports.

Ce fut John Neilson, éditeur de la Gazette de Québec, qui obtint les premières commandes gouvernementales après 1792. Sur la page-titre de la première édition des lois du Parlement du Bas-Canada, Neilson s'intitula de droit: "Imprimeur du Roi pour la province du Bas-Canada". (9) Ce titre passa ensuite à Guillaume Vondenvelden qui, après Neilson, reçut les faveurs du gouverneur, alors que Neilson, de son côté, continua à publier les journaux et documents de la Chambre d'assemblée. Ainsi, l'appellation d'Imprimeur du Roi, ou parfois Imprimeur en loi de Sa Majesté, fut réservée aux bénéficiaires des contrats de l'exécutif et ce titre était confié sous la foi d'une commission, ou décret, du gouverneur.

Cependant, au cours de cette période, la Chambre d'assemblée faisait imprimer un plus grand nombre de documents que la branche exécutive du gouvernement. Aussi défendait-elle toujours farouchement ses prérogatives face à un pouvoir exécutif de plus en plus discrédité au cours des années (10). L'esprit de parti aiguë par le contexte bi-ethnique de la colonie était très vivace au début du XIXe siècle. La méfiance était grande envers les imprimeurs et surtout envers une presse de plus en plus engagée dans les débats publics. Aussi, les Chambres tenaient-elles à s'assurer chacune des coudees franches dans l'octroi de leurs contrats et à ne pas encourager des adversaires politiques. (11)

Dans ce contexte, et pour obtenir ou conserver leur part du gâteau, les imprimeurs devaient se ménager des accointances et des relations dans le milieu gouvernemental. Plusieurs même entrèrent en politique. Ainsi, Neilson et Vondenvelden devinrent députés et Pierre-Édouard Desbarats avait été traducteur français de la Chambre avant d'amorcer sa carrière d'imprimeur.

Ce patronage de l'État qui accordait des contrats d'impression selon ses convenances et qui se servait de la presse comme unique canal de l'information officielle, assurait aux imprimeurs et à leurs gazettes une audience et une certaine autorité auprès de la population tout en leur permettant souvent de survivre. Mais, par contre, l'imprimeur sacrifiait à ces prébendes une partie de sa liberté d'expression. (12)

Par exemple John Neilson, éditeur de la Gazette de Québec et grand bénéficiaire des largesses gouvernementales, se garda pendant longtemps de toute critique ouverte envers le gouvernement. En 1808, il publia un éditorial dans lequel il professait son grand respect pour le gouvernement et ses institutions et justifiait le lacunisme de son journal en le couvrant du manteau de l'objectivité (13).

Même si ces attitudes n'étaient pas adoptées par tous les imprimeurs, elles assuraient à l'État la collaboration respectueuse, voire même obséquieuse, de quelques uns. Ce canevas où pouvaient se tisser toutes sortes d'intrigues demeura très longtemps la toile de fond de tout le fonctionnement de l'édition officielle au Québec.

Dans les années 1820, une plus grande tolérance, et surtout la nécessité de limiter les dépenses de l'État conduisirent la Chambre à modifier et à assouplir sa politique d'impression en procédant désormais à des appels d'offres.

Cette mesure libérale, voire même progressiste du moins dans son principe, visait surtout semble-t-il à protéger les privilèges de la Chambre. Depuis 1792, la Chambre d'assemblée confiait ses ordres d'impression à son greffier. Celui-ci n'était pas tenu de suivre les directives de la Chambre sur le choix de l'imprimeur et pouvait obéir à des suggestions venues du bureau du gouverneur. (14) Dans le climat de rivalité constante entre les deux pouvoirs, la résolution visait simplement à retirer au gouverneur la possibilité d'intervenir dans les choix de l'Assemblée relatifs à la politique d'impression en contraignant le greffier à se soumettre à la loi de la concurrence.

La résolution, adoptée le 4 mars 1824, se lisait ainsi: "Que c'est l'opinion de ce comité qu'après cette année, les impressions nécessaires pour cette Chambre doivent être données au rabais (cheapest rate), après avis public aux imprimeurs et examen par le greffier des conditions les plus avantageuses offertes de leur part (15)."

Cependant il fallut encore de nombreuses années pour en arriver à démocratiser un tant soit peu l'institution.

Après 1840, le comité des impressions, devenu comité permanent de la Chambre, élargit l'appel d'offres aux imprimeurs de Montréal; ce qui augmenta la concurrence. Les soumissions passèrent de deux ou trois à douze en 1845. Le comité évalua à 500 liv. st. l'économie réalisée par ce système. (16)

De plus, à partir de 1842, une plus grande coopération s'établit entre l'Assemblée et le Conseil législatif. Ce dernier consentit à ce que les deux Chambres collaborent pour certaines publications d'intérêt commun, tels les comptes publics, pour qu'à l'avenir une seule branche de la législature les fasse imprimer (17).

Cette nouvelle collaboration parlementaire aboutit, en 1859, à la création d'un comité conjoint des deux Chambres pour l'étude des impressions. Ce comité devait survivre jusqu'en 1968 (18).

Beaucoup de changements survinrent au milieu de ce XIXe siècle. Avec la responsabilité ministérielle (1848), le Parlement du Canada uni augmenta ses compétences législatives et réclama de plus en plus de documents imprimés: rapports, règlements, dépêches, messages du gouverneur, pétitions, etc. A la même époque, les techniques d'imprimerie se développaient; le papier, de pâte de bois, coûtait moins cher et les délais de commande étaient relativement moins longs (19). Ainsi, l'édition gouvernementale connut-elle un grand essor. L'activité du comité parlementaire augmenta elle aussi en proportion: de 5 membres en 1841, il passa à 19 membres en 1858. Il se fixa à 10 lors du jumelage avec le Conseil législatif. Quant au nombre de rapports déposés par le comité au cours d'une session, il passa de 5 en 1841 à 25 en 1856.

Le travail et les interventions de ce comité n'étaient d'ailleurs pas inutiles. Ils étaient même salutaires pour les finances publiques. Une révision de format de pliage ou de reliure pouvait amener une réduction des dépenses d'imprimerie de 50%, comme ce fut le cas en 1853 (20). Parfois une enquête sur les tarifs en vigueur dans des ateliers d'imprimerie non soumissionnaires permet-

tait de constater les taux exorbitants demandés au gouvernement. Lorsqu'en 1854, à la suite d'une telle enquête, la Chambre insista pour obtenir un rabais de 50% sur l'offre faite au contrat, l'imprimeur accepta de l'accorder (21). De plus, sous prétexte d'économie et devant l'augmentation du nombre de commandes, le comité n'hésitait pas, comme cela se faisait à l'époque de la Chambre du Bas-Canada, à faire appel à plusieurs imprimeurs au cours d'une même session; ce qui laissait encore beaucoup de possibilités au favoritisme. Du reste, aux contrats d'impression s'ajoutaient ceux de reliure, de papeteries diverses etc. Il faudrait sans doute des années de patience pour reconstituer l'écheveau de ces réseaux d'influences qui prévalaient dès cette époque dans le secteur de l'édition gouvernementale et qui se sont perpétués jusqu'à des époques très récentes.

Une longue lutte parlementaire s'est aussi déroulée sous l'Union pour forcer le gouverneur en conseil à abolir le poste d'imprimeur de la Reine et à adopter, comme l'Assemblée, le principe de l'appel d'offres pour l'impression des lois et de la Gazette officielle. Entre 1844 et 1863 plusieurs projets de loi, motions ou simples vœux de l'Assemblée législative ou de son comité des impressions, reprirent ce thème. Jaloux de son pouvoir discrétionnaire en la matière, l'exécutif repoussa à chaque fois cette demande et continua à nommer un imprimeur des lois "avec les droits, privi-

lèges, profits et émoluments de la dite (sic) charge (...) durant Notre Royal plaisir (22)."

Ce système fut enfin modifié en 1867, mais même sous le nouveau régime confédératif, les pouvoirs législatif et exécutif conservèrent leur indépendance juridique dans le domaine de l'édition gouvernementale.

B) Depuis 1867

Avec la nouvelle constitution, un changement formel survenait dans l'organisation de l'édition officielle au Québec. Le pouvoir législatif conservait un comité conjoint de l'Assemblée et du Conseil chargé de gérer les impressions parlementaires, mais à l'exécutif on vit apparaître en 1868 une fonction nouvelle sous un vocable ancien: l'Imprimeur de la Reine. Désormais, ce titre était réservé non à un imprimeur mais à un fonctionnaire chargé de veiller à l'édition de la Gazette officielle, des statuts et lois de la province. Il administrait aussi la vente et la distribution de ces documents (23). Il avait de plus la responsabilité de remettre annuellement un rapport de ses activités au secrétaire de la province (24).

Comme la loi ne donnait aucune précision quant au mode d'octroi de contrats, la nouvelle institution laissait toujours la porte ouverte à l'intervention discrète des politiciens dans ce secteur des dépenses publiques.

A l'Assemblée, où le budget des impressions était supérieur à celui de l'Imprimeur de la Reine, on appliquait, officiellement du moins, le principe des appels d'offres "au moyen d'annonces publiques pour les impressions, l'approvisionnement du papier et la reliure pour l'Assemblée législative (25)." Ces contrats étaient octroyés séparément et avaient une durée de cinq ans environ.

Si l'indépendance des pouvoirs demeurait, en principe, bien établie dans l'organisation de l'édition officielle, on faisait néanmoins appel au même personnel. Ainsi Charles Langlois, premier titulaire du poste d'Imprimeur de la Reine, était également greffier du comité conjoint des impressions de la législature, responsable de la distribution de la papeterie et surintendant des écrivains surnuméraires de l'Assemblée législative. Toutes ces fonctions étaient rémunérées séparément. Il s'agissait bien de postes différents et on expliquait ce cumul par les faibles revenus attachés à chacune de ces responsabilités.

En réalité, le premier ministre Chauveau avait choisi Charles Langlois, un fonctionnaire de l'Assemblée pour faire taire les ambitions rivales de nombreux imprimeurs de Québec, candidats éventuels à ce poste. Il désirait aussi, semble-t-il, étendre les pouvoirs de l'exécutif sur l'Assemblée par l'assurance des services dévoués de l'assistant-greffier. Ce nouvel imprimeur de la reine s'avérait en outre un précieux canal pour distribuer à bon escient les générosités gouvernementales. Il conserva d'ailleurs son poste pendant près de 30 ans non sans quelques tribulations avec les différentes administrations. (26)

Le bureau de l'Imprimeur de la Reine n'employait à la fin du XIX^e siècle que cinq personnes dont deux traducteurs. Jusqu'à la fin des années 1960, le nombre d'employés ne dépassa guère une quinzaine. Comme pour les autres fonctionnaires, ces gens n'étaient pas à l'abri de purges accompagnant parfois les changements de régimes politiques. Par exemple, en 1940, J.B. Turbide, assistant-imprimeur, dût quitter son poste pour avoir manifesté trop de sympathies envers l'ancien gouvernement unioniste (27).

En fait, la politique fut toujours éminemment présente dans le fonctionnement de l'édition gouvernementale. Par la publication d'avis divers dans les journaux et par le système discrétionnaire d'octroi des contrats d'édition, le gouvernement possédait un

puissant moyen pour contrôler la presse ou du moins l'influencer. En effet, une entreprise de presse désireuse de décrocher un éventuel contrat gouvernemental pouvait difficilement s'opposer impunément au parti ministériel dans les pages de son journal.

Ce système entravait ainsi l'éclosion d'une véritable liberté de presse et muselait les dissidences sans même avoir à y mettre les doigts. A la fin du régime libéral d'Alexandre Taschereau, Omer Héroux déplorait dans le Devoir que les électeurs ignoraient à peu près tout de l'activité gouvernementale "parce que, écrivait-il, le régime libéral, grâce à un habile emploi des fonds publics s'est bâti une presse qui approuve tout ce qu'il fait, combat tous ses adversaires ou du moins étend sur ses actes le voile du silence (28)." Selon Jean et Marcel Hamelin, les progrès de la presse radiophonique à partir des années 1930 sont venus briser cette emprise occulte des gouvernements sur l'information (29). Nos chroniques politiques abondent de cas où de généreux contrats étaient offerts à des amis du parti ministériel. Pendant longtemps, le favoritisme a marqué les rouages de l'administration publique et l'édition officielle était un secteur particulièrement propice au patronage.

Après 1960, l'édition gouvernementale a connu une croissance géométrique. De quelques rapports ou documents divers on est passé à plus de 500 titres annuellement à la fin des années 1960;

une réforme s'imposait. Cette réforme qui s'est opérée entre 1969 et 1972 s'inspirait des modèles américain et canadien et visait une plus grande centralisation et plus de cohérence dans l'organisation.

Le mandat de l'Imprimeur, devenu Éditeur officiel, fut élargi et son personnel atteignit 400 personnes en 1973-1974. Mais la véritable explosion documentaire de ces années provoqua un engorgement des services d'édition, ce qui amena une désaffection de plusieurs ministères et organismes. Ceux-ci, pour des raisons d'efficacité, préférèrent engager leurs propres spécialistes en édition sans recourir aux services de l'Éditeur officiel. Ces pratiques étaient d'ailleurs anciennes, puisque depuis longtemps, les ministères disposaient de crédits pour administrer leurs propres publications. Finalement seule la centralisation de la commercialisation a effectivement été assumée par l'Éditeur.

De fait, cette réforme a posé de nombreux problèmes administratifs. La mission de diffuseur et de vulgarisateur que s'est donnée l'Éditeur officiel a été compliquée par l'arrivée massive des documents audio-visuels. Les questions des ventes et des distributions de publications gratuites, la responsabilité des échanges intergouvernementaux, par exemple, sont demeurées confuses au plan administratif. Tous ces problèmes, aiguïsés par la masse toujours

croissante de l'édition officielle - elle atteint aujourd'hui plus de 3000 titres par an - , ont contribué à limiter les résultats espérés de la réorganisation des années 1970.

Quant au pouvoir législatif, il a conservé au cours de ces années son autonomie en matière d'édition. Le séculaire comité conjoint des impressions, aboli en 1968, était depuis longtemps déjà tombé en caducité. Le dossier de l'édition fut repris par la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale et la responsabilité en fut confiée au Président et à quelques fonctionnaires. Depuis 1979, une Direction de l'édition emploie plus de 80 personnes. A l'instar des autres services gouvernementaux, l'Assemblée nationale a étendu ses préoccupations vers la communication de ses activités et l'information au public. Plusieurs documents sur le travail parlementaire ont ainsi été publiés.

3. INFORMATION OFFICIELLE ET DISCOURS OFFICIEL

Pour bien comprendre le sens de cette édition gouvernementale, il ne suffit pas seulement de tracer les grandes lignes de son organisation et de son évolution à travers les régimes politiques. Image des mœurs et des structures de l'État par son fonctionnement, l'édition officielle est aussi, par son contenu, un témoin du discours officiel émis par le pouvoir politique.

On sait que le premier acte de l'exécution d'une loi est sa publication. Le texte de loi destiné à l'édition est d'abord un énoncé de droit, mais il est aussi l'image d'un ordre social. Par la diffusion de l'imprimé, la loi, le règlement, l'ordonnance ou l'avis légal viennent définir le cadre juridique dans lequel les dirigeants veulent voir évoluer la société.

Mais si l'État est tenu par une loi organique, ou par la constitution elle-même, de publier les documents les plus liés à sa fonction administrative, les gouvernants ont tôt fait de se servir de l'imprimerie pour diffuser des informations plus ponctuelles reflétant leurs volontés politiques.

Ainsi, dès la fin du XVIIIe siècle, le gouverneur Dorchester finançait l'impression et la diffusion de brochures de propagande contre la France révolutionnaire (30). Également, au fil des travaux parlementaires, lorsque le gouverneur ordonnait la publication de tel rapport ou l'Assemblée, l'impression de telle pétition, ils exerçaient un choix, signalaient leurs priorités et "publicisaient" ce qu'ils jugeaient le plus important. Il faut bien se rappeler qu'une partie seulement de la documentation était confiée à l'imprimeur. La croissance et les fluctuations de l'édition officielle sont aussi révélatrices des limites budgétaires et des condi-

tions économiques que de l'activité politique et étatique elle-même.

En effet, dès 1852, on limitait les impressions législatives en raison de restrictions budgétaires. De 1860 à 1867, un tiers seulement des rapports gouvernementaux furent imprimés. La sélection n'en est pour nous que davantage révélatrice des décisions et des priorités politiques.

On peut également suivre la ligne de faite du discours officiel par des publications ponctuelles et des monographies destinées aux citoyens et au grand public: les guides du colon, les publications diverses sur les chemins de fer, les richesses naturelles, l'hygiène, le patrimoine etc. L'ensemble de ces publications gouvernementales offre donc un corpus fort attrayant pour l'étude des communications et de la pensée politique et sociale au Québec. Par les archives on possède de nombreux renseignements sur la politique de distribution des documents par l'Imprimeur de la Reine. Les communautés religieuses, les municipalités, les bibliothèques ou autres services publics ont servi de pôles pour la diffusion de cette documentation. Plusieurs données sur les tirages et les nombres de titres parus permettent aussi de situer l'édition gouvernementale dans l'ensemble de la production imprimée. D'autres aspects enfin s'offrent à l'étude: l'évolution morphologique des publications, les emprunts étrangers dans ce type de documents sont autant d'éléments

révélateurs du caractère de notre édition officielle.

Étant le reflet de la diversité des activités d'un gouvernement, les publications officielles peuvent donc révéler beaucoup, dans leur ensemble, sur la variété des préoccupations de l'État et sur les tendances majeures de la société.

Le manque d'études sectorielles rend difficile le bilan de ces deux siècles d'activité gouvernementale dans le monde de l'imprimerie et de l'édition. Secteur névralgique de la vie gouvernementale, l'édition officielle reflète les cadres institutionnels et les moeurs politiques en même temps qu'elle fût, et est encore, un canal d'information et d'idéologie.

On peut dire que la croissance de l'édition gouvernementale traduit la croissance organique de l'État en conjonction avec les conditions économiques et que les politiques d'édition traduisent, encore aujourd'hui, l'indépendance juridique des pouvoirs dans ce régime parlementaire.

A l'heure où la communication prend des formes nouvelles et où l'édition officielle atteint des sommets inégalés, il n'est certes pas superflu de s'interroger sur les caractères originaux d'un secteur de l'édition dont l'évolution a profondément marqué non seulement l'histoire de l'imprimerie mais aussi celle du Québec lui-même.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Cité par Alain Boucher, Le Service des publications gouvernementales, La Pocatière, 1970, p. 3.
2. Gérard Filteau, La naissance d'une nation, Montréal, l'Aurore, 1978, p. 70 et Gilles Gallichan, "Le livre dans les institutions politiques au Québec avant 1800", Bulletin de la Bibliothèque de la législature, vol. 11, no 1, mars 1981, p. 13.
3. Marie Tremaine, Bibliography of Canadian imprints 1751-1800, Toronto, University of Toronto Press, 1952, no 44-55, pp. 20-25
4. La Gazette de Québec, 5 juillet 1764, p. 2.
5. Ibid., 4 octobre 1764, p. 2.
6. Ibid., 21 février 1765, p. 4.
7. Sur l'ensemble des opérations gouvernementales voir Jean-Pierre Wallot et Guy Paquet, Patronage et pouvoirs dans le Bas-Canada 1794-1812: Un essai d'économie politique, Montréal, P.U.Q., 1973, 184p.
8. En 1822, l'engagement politique de John Neilson, alors éditeur de la Gazette, lui aliéna les faveurs gouvernementales. Le contrat d'impression de la Gazette officielle fut d'abord confié à Samuel Neilson, puis passa aux mains de John Fisher en 1823. Voir Aegidius Fauteux, Introduction of printing in Canada, Montréal, Compagnie de papier Rolland, 1930, chap. 3, p. 23 et André Beaulieu et Jean Hamelin, Les journaux du Québec de 1764-1964, Québec, P.U.L., 1965, p. 212.
9. Marie Tremaine, op. cit., p. 392.
10. Cette indépendance des pouvoirs législatif et exécutif avait ses limites puisque les budgets votés par le législatif étaient administrés par l'exécutif. Le gouverneur avait donc un droit de regard sur toutes les dépenses y compris celles touchant l'édition. On se souviendra à ce chapitre de la longue querelle entre la Chambre d'assemblée et le gouverneur au sujet des subsides.

11. On sait qu'au début du XIXe siècle, cette méfiance tourna à l'affrontement entre la presse et le gouvernement. Voir Henri Brun, La formation des institutions parlementaires, Québec, P.U.L., 1970, pp. 118-121.
12. André Beaulieu et Jean Hamelin, "Le journalisme québécois d'expression française", Recherches sociographiques, vol. 7, no 1-2, 1966, p. 309.
13. La Gazette de Québec, 7 Janvier 1808.
14. Sur le rôle du greffier voir l'article de Marc-André Bédard, "Le greffier de l'Assemblée législative du Bas-Canada: origine de la fonction" Bulletin de la Bibliothèque de la législature, vol. 12, no 1-2, mai 1982, pp. 35-58.
15. Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 4e session du onzième Parlement, séance du 4 mars 1824, p. 342.
16. Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada, 2e session du deuxième Parlement, session 1846, séance du 29 avril 1846, p. 179.
17. Ibid., 2e session du premier Parlement, session 1842, séance du 11 octobre 1842, p. 105.
18. Jusqu'en 1876, les deux Chambres ont chacune leur comité et ils tiennent leurs séances en commun. Après 1876, il s'agit officiellement d'un comité mixte. Voir Marcel Hamelin, Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878), Québec, P.U.L., 1974, p. 333.
19. Les retards dans les commandes d'imprimerie étaient un problème endémique et régulièrement pendant toute la première moitié du siècle, le Parlement adressait des blâmes aux imprimeurs.
20. Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada, 1re session du quatrième Parlement, session 1852-1853, séance du 18 avril 1853, p. 719.
21. Ibid., 1re session du cinquième Parlement, session de 1854-1855, séance du 2 novembre 1854, p. 266.
22. Lettres patentes nommant G. Desbarats et M. Cameron, Imprimeur de la Reine (...) pour la province du Canada. Document de session no 92, 1re session du huitième Parlement, session de 1863.

23. Statuts de la province de Québec, 31 Vict. 1867-1868, ch. XIII.
24. Statuts de la province de Québec, 49-50 Vict., 1886, ch. C, section troisième.
25. Débats de l'Assemblée législative, 1re session de la 1re législature 1867-1868, séance du 22 février 1868, p. 210.
26. Marcel Hamelin op. cit., pp. 333-334, A.N.Q., Mémoire de C.F. Langlois au premier ministre de la province de Québec, 1896.
27. La correspondance relative au renvoi de M. Turbide est conservée dans les archives de l'Imprimeur de la Reine aux A.N.Q.
28. Jean et Marcel Hamelin, Les moeurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours, Montréal, Editions du Jour, 1962, p. 111.
29. Ibid.
30. Claude Galarneau, La France devant l'opinion canadienne, Québec, P.U.L., 1970, pp. 293-294.

LES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC
DE DUPLESSIS A LÉVESQUE:
ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

R.-Jean Bouchard*

Cette bibliographie veut offrir une source de documentation sur les premiers ministres québécois depuis Duplessis (1936) à partir d'instruments de travail généraux: biographies, ouvrages personnels et ouvrages critiques.

Les sources consultées sont: le catalogue sujets-auteurs-titres de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale incluant RADAR, la Bibliothèque administrative et la Bibliothèque de l'École nationale d'administration publique (BADADUQ).

La première partie de cette bibliographie propose des instruments de travail généraux récents concernant les premiers ministres.

En seconde partie, on retrouve différents genres de publications (instruments de travail, biographies, oeuvres et ouvrages critiques) pour chacun des premiers ministres qui sont présentés en ordre chronologique.

*M. R.-Jean Bouchard est bibliotechnicien à la division de l'indexation/bibliographie du service de recherche et de documentation de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

L'Almanach du peuple. Montréal, Beauchemin et Valois, 1878-.

Almanach moderne. Ville d'Anjou, Québec, Publications Éclair, 1963-.

Bibliographia Canadiana. Thibeault, Claude. Don Mills, Longman, 1973. 795p.

Bibliographie du Québec. vol. 1, 1968-. Montréal: Bibliothèque nationale du Québec. Index mensuel, annuel et polyannuel. 1968-1973, 1974-1976-.

Bibliographie du Québec. Garigue, Philippe. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 1967. 227p.

Bibliographie politique du Québec pour l'année 1973-1974, 1975. Québec (Province), Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. Québec: Le Service, 1976, 1977. 708p.

Biographies canadiennes-françaises - Who's Who in Quebec. Montréal, 1920-.

Le Bottin parlementaire du Québec. (Montréal: S.N.), 1962-.

Brochures québécoises 1764-1972. Hamelin, Jean, Beaulieu, André, Gallichan, Gilles. Québec: Ministère des Communications, Direction générale des publications gouvernementales, 1981. 598p.

Business and Government News. Informat, Baumann, Susan, Toronto, January 1979-.

Canadian News Facts. Toronto: Marpep Pub., 1967-.

Canadian Newspaper Index. vol. 1977-. Toronto: Information Access. Mensuel.

The Canadian Parliamentary Guide, 1862-. Normandin, P.G., Ottawa, 1862-.

The Canadian Who's Who. vol. 1- 1910-. Toronto: Who's Who Canadian Publications. vol-.

Dictionnaire biographique du Canada. (édition régulière). vol. I-1000/1700-. Québec: Presses de l'Université Laval; Toronto: Toronto University Press, c1966-. vol.-.

Documentation politique courante. Québec (Province), Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Service d'Indexation et de bibliographie. no 1, septembre 1979-.

Données sur le Québec. Boily, Robert. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 1974. 270p.

Encyclopedia Canadiana. Pearson, Kenneth H., Toronto; Montréal: Grolier du Canada, c1975. 10 v. [Livres de l'année]

Encyclopedie du Québec. Landry, Louis. Montréal: Éditions de l'Homme, 1973. 2v.

Histoire du Québec. Bibliographie sélective 1867-1970. Durocher, René, Linteau, Paul-André. Trois-Rivières: Éditions Boréal Express, 1970. 189p.

Index de l'actualité vue à travers la presse écrite: Le Devoir, La Presse, Le Soleil. 1966-. Québec: Microfor. Mensuel. (continue: Index du Journal Le Devoir.)

Index des périodiques canadiens/Canadian Periodical Index. Ottawa: Canadian Library Association, Éditions 1938-1947, 1948-1959, 1960-.

Index du Journal des débats. Québec (Province), Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Service d'Indexation et de bibliographie, 1964-. Index cumulatif (1964-1968), 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981-.

Index to Canadian Legal Periodical Literature. Scott, Marianne. Montréal, 1961-1970, 1971-1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980-.

Journal des débats. Québec (Province), Assemblée nationale, Service de l'Index, Assemblée nationale du Québec. Québec: Le Service, 1976 (Index cumulatif 1963-1966/-).

Livres et auteurs québécois. Québec: Presses de l'Université Laval, 1960-. Annuel.

Périodex. Index analytique des périodiques de langue française, Québec (Province), Ministère de l'Éducation. La Centrale des bibliothèques, Montréal, 1972-.

Québec 1940-1969 : Bibliographie; le système politique québécois et son environnement. Boily, Robert... Montreal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1971. 208p.

RADAR. Répertoire analytique d'articles de revues du Québec. Québec (Province), Ministère des Affaires culturelles. Bibliothèque nationale du Québec, Montréal, 1972-1973-.

Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978. Québec (Province), Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. Québec: Le Service, 1980. 796p.

Sources de documentation politique à l'usage des parlementaires. Bouchard, R.-Jean, Thériault, Yvon. Service de recherche et de documentation, Division de l'Indexation et de la bibliographie. Québec: Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1981. 65p.

Thèses canadiennes/Canadian Theses 1960/61-. Canada. Bibliothèque nationale, Ottawa, 1962-.. Annuel.

LES PREMIERS MINISTRES

1. DUPLESSIS, MAURICE (1936-1939) (1944-1959)

A) Instruments de travail

Turi, Joseph-Giuseppe, Index alphabétique des discours et des déclarations de monsieur Maurice Duplessis (1945-1955). Québec, Ministère des Affaires intergouvernementales, Service de recherche, 1973. 46f.

B) Biographies

Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978. Québec (Province), Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. Québec: Le Service, 1980. pp. 191-192.

Black, Conrad. Career of Maurice L. Duplessis as viewed through his correspondence, 1927-1939. 1973, [c1973]. [713]f.

Black, Conrad. Duplessis. Montréal: Éditions de l'Homme, 1977-2v. : ill. ; 23 cm. 1000p. [v.1] L'ascension. -- [v.2] Le pouvoir.

BUISMENU, Gérard. Le duplessisme Politique économique et rapports de force 1944-1960. Montréal: P.U.M. 432p.

LAPLANTE, Laurent. Maurice Lenoblet Duplessis. Service des transcriptions et dérivés de la radio, Maison de Radio-Canada, Montréal, (Portraits des premiers ministres du Québec et du Canada). Cahier no 15, 10f., 19 janvier 1982.

LAPORTE, Pierre. Le vrai visage de Duplessis. Montréal: Éd. de l'Homme, 1962. 140p.

QUINN, H.F. The Union Nationale. A study in Quebec Nationalism. Toronto: U.T.P., 1963. 249p.

ROBERTS, Leslie. Le chef. Une biographie politique de Maurice Duplessis. Montréal: Éd. du Jour, 1963. 195p.

RUMILLY, Robert. Maurice Duplessis et son temps. Montréal: Fides, [c1973] 2v. portr. 22cm. (Vies canadiennes)

SAINT-AUBIN, Bernard. Duplessis et son époque. Montréal: Éditions La Presse, 1979. 278p.

C) Oeuvres et ouvrages critiques

DUPLESSIS, Maurice. Discours prononcé par feu l'honorable Maurice Duplessis, à Hauterive, tel qu'enregistré sur film ce jour-là. s.l., s.n. 3p. (Texte dactylographié)

DUPLESSIS, Maurice. Mémoire du gouvernement de la province de Québec à la conférence fédérale-provinciale. 1946. 29p., s.l. s. éd.

DUPLESSIS, Maurice. Message de l'intrépide défenseur de nos droits. s.l., s.n., 1939. 81p.

DUPLESSIS, Maurice. To Safeguard our Rights - Duplessis Brief to the Inter-Provincial Conference. April 1946. 32p.

2. SAUVÉ, PAUL (1959-1960)

A) Biographies

Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978. Québec (Province), Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. Québec: Le Service, 1980. pp. 522-523.

BOMBARDIER, Denise. Les cent jours du gouvernement Sauvé. Dissertation soumise à la Faculté des Sciences sociales, Département de Science politique. (Thèse). Montréal, août 1971. 200p. (Polycopié)

BRUNELLE, Dorval. La désillusion tranquille. Montréal: Hurtubise HMH, c1978. 225p. (p. 136-142).

LAPLANTE, Laurent. Paul Sauvé. Service des transcriptions et dérivés de la radio, Maison de Radio-Canada, Montréal, (Portraits des premiers ministres du Québec et du Canada). Cahier no 17, 10f., 2 février 1982.

"Nos disparus", Revue du Barreau, Montréal, 1960. pp. 216-222.

"Le nouveau premier ministre", La Patrie, Montréal, 25 octobre 1959. pp. 2-5.

"Paul Sauvé", Le Bulletin des recherches historiques, Lévis, Janvier-février-mars 1961. vol. 67, no 1, pp. 53-56.

"Premiers ministres du Québec", Le Citoyen, Asbestos, 20 juin 1978. (supplément de la St-Jean)

3. BARRETTE, ANTONIO (1960)

A) Biographies

Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978. Québec (Province), Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. Québec: Le Service, 1980. pp. 20-21.

Antonio Barrette ; sa vie, sa carrière, ses oeuvres. Québec, 1960. 48p. ill., portr. En tête de titre : Votre premier ministre.

BRUNELLE, Dorval. La désillusion tranquille. Montréal: Hurtubise HMH, c1978. 225p. (p.136-142)

LAPLANTE, Laurent. Antonio Barrette. Service des transcriptions et dérivés de la radio, Maison de Radio-Canada, Montréal, (Portraits des premiers ministres du Québec et du Canada). Cahier no 18, 12f., 9 février 1982.

B) Oeuvres et ouvrages critiques

BARRETTE, Antonio. Considérations sur les relations industrielles en démocratie. Québec: Chambre de Commerce, 1953. 20p.

BARRETTE, Antonio. Le communisme est-il une menace? Québec: Publication officielle de la Chambre de Commerce, 1954. 15p.

BARRETTE, Antonio. Mémoires. Montréal: Beauchemin, 1966. 448p.

BARRETTE, Antonio. Trois discours mémorables. [s.l.] [s.n.] [1960]. 36p. (Documents politiques historiques)
L'autonomie essentielle au Québec, le problème des universités et de l'enseignement.

Québec (Province) Ministère du Travail. La politique ouvrière et sociale de l'Union nationale. Texte du discours de l'honorable M. Antonio Barrette...prononcé à l'Assemblée législative le 22 mars 1950. 47p.

4. LESAGE, JEAN (1960-1966)

A) Instruments de travail

Index du journal des débats. Québec (Province), Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Service d'indexation et de bibliographie. 1964-. Index cumulatif 1964-1968. pp. 76-86.

TURI, Joseph-Giuseppe. Index alphabétique des discours et déclarations de monsieur Jean Lesage (1960-1966). Québec, Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec. [Service de recherche] 1973. 182f.

B) Biographies

Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978. Québec (Province), Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. Québec, Le Service, 1980. pp. 356-357.

DAIGNAULT, Richard. Lesage. Montréal: Libre Expression, 1981. 303p.

LAPLANTE, Laurent. Jean Lesage. Service des transcriptions et dérivés de la radio, Maison de Radio-Canada, Montréal, (Portraits des premiers ministres du Québec et du Canada). Cahier no 19, 11f., 16 février 1982.

C) Oeuvres et ouvrages critiques

LESAGE, Jean. Déclaration concernant l'établissement d'un comité parlementaire dont le travail portera sur la fonction publique, 25 septembre 1963, suivie de la proposition à l'Assemblée législative (7 février 1964). Editeur: Québec, s.n.

LESAGE, Jean. Déclaration du ministre des Finances et des affaires fédérales-provinciales, à la conférence fédérale-provinciale. Ottawa, 19 juillet 1965. Québec: Editeur officiel, 34p.

LESAGE, Jean. Congrès des affaires canadiennes. L'économie canadienne, où allons-nous?/The Canadian Economy, Where is it going? Québec, P.U.L., 1963. 194p.

LESAGE, Jean. Lesage s'engage, libéralisme québécois d'aujourd'hui, jalon de doctrine. Montréal: Editions politiques du Québec. 123p.

LESAGE, Jean. Les problèmes culturels du Québec vus par Jean Lesage. Textes corrigés par Joseph-Guisepe Turi. Montréal: Editions La Presse, 1974. 127p.

Québec (Province) Premier ministre. [Discours de Jean Lesage 1960-1967] Québec, Ministère des affaires fédérales-provinciales, s.n., 1967. 3 vol.

5. JOHNSON, DANIEL (1966-1968)

A) Instruments de travail

Index du journal des débats. Québec (Province), Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Service d'indexation et de bibliographie. 1966-1967, Index vol. 5 nos 1 à 104, pp. 74-88.

Turi, Joseph-Giuseppe. Index alphabétique des discours et des déclarations de monsieur Daniel Johnson (1966-1968). Québec, Ministère des affaires intergouvernementales, Service de recherche, 1973. 80f.

B) Biographies

Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978. Québec (Province), Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. Québec: Le Service, 1980. p. 294.

GUDIN, Pierre. Coffret Daniel Johnson. Montréal: Éditions de l'Homme 1980. t. 1, 464p., t. 11, 424p.

GRUS D'AILLON, Paul. Daniel Johnson; l'égalité avant l'indépendance. Montréal: Stanké, c1979. 257p.

LAPLANTE, Laurent. DANIEL JOHNSON. Service des transcriptions et dérivés de la radio, Maison de Radio-Canada, Montréal, (Portraits des premiers ministres du Québec et du Canada). Cahier no 20, 10f., 23 février 1982.

C) Oeuvres et ouvrages critiques

JOHNSON, Daniel. Égalité ou indépendance. Montréal: Éditions de l'Homme, 1968. 125p.

JOHNSON, Daniel. Le Gouvernement du Québec et la Constitution. Québec: Office d'Information et de publicité du Québec, 1968. 101p.

JOHNSON, Daniel. Les problèmes culturels du Québec vus par Daniel Johnson. Textes corrigés par Guiseppa Turi. Montréal: Éditions La Presse, 1974. 127p.

6. BERTRAND, JEAN-JACQUES (1968-1970)

A) Instruments de travail

Index du Journal des débats. Québec (Province), Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Service d'Indexation et de bibliographie, 1964-. Index cumulatif 1964-1968. pp. 13-23. Index 1970: pp. 4-6.

TURI, Joseph-Giuseppe. Index alphabétique des discours et déclarations de monsieur Jean-Jacques Bertrand (1968-1970). Québec, Ministère des affaires intergouvernementales, Service de recherche, 1973. 101f.

B) Biographies

Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978. Québec (Province), Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. Québec: Le Service, 1980. p. 49.

"Jean-Jacques Bertrand", La Patrie, Montréal, 23 février 1958.

LAPLANTE, Laurent. Jean-Jacques Bertrand. Service de transcriptions et dérivés de la radio, Maison de Radio-Canada, Montréal, (Portraits des premiers ministres du Québec et du Canada). Cahier no 21, 11f., 2 mars 1982.

C) Oeuvres et ouvrages critiques

BERTRAND, hon. Jean-Jacques. Convocation des États généraux. [s.l.] 1963. 57f.

Le Comité parlementaire de la constitution. (Dans : Le Québec dans le Canada de demain. Montréal: Éditions du jour, 1967, t. 1, pp. 184-191).

Congrès des affaires canadiennes, Québec, 1961. Le Canada, expérience ratée...ou réussie? (bilingue) Congrès organisé par l'Association générale des étudiants de l'Université Laval, [Québec] Les Presses de l'Université Laval, 1962. 18Up.

Discours, conférences de presse et communiqués d'hommes politiques québécois. [1966- [Québec: Bibliothèque de la législature] Québec: Journal des débats] v-.

7. BOURASSA, Robert (1970-1976)

A) Instruments de travail

Index du Journal des débats. Québec (Province), Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Service d'indexation et de bibliographie, 1964-. Index cumulatif 1964-1968: pp. 26-29, Index 1970: pp. 8-13, Index 1971: pp. 6-7, Index 1972: pp. 7-11, Index 1973: pp. 3, 5-6, Index 1974: pp. 12-15, Index 1975: pp. 11-13, Index 1976: pp. 8-9.

TURI, Joseph-Giuseppe. Index alphabétique des discours et des déclarations de monsieur Robert Bourassa (1970-1972). Québec:

Ministère des affaires intergouvernementales, Service de recherche, 1973. 102f.

TURI, Joseph-Giuseppe. Les problèmes culturels du Québec. Textes colligés. [Montréal]: Éditions La Presse, [1974]. 127p.

B) Biographies

Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978. Québec (Province), Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. Québec: Le Service, 1980. pp. 73-74.

LAPLANTE, Laurent. Robert Bourassa. Service des transcriptions et dérivés de la radio, maison de Radio-Canada, Montréal, (Portraits des premiers ministres du Québec et du Canada). Cahier no 22, 10f., 9 mars 1982.

C) Oeuvres et ouvrages critiques

BOURASSA, Robert. Les années Bourassa: l'intégrale des entretiens Bourassa-Saint-Pierre. Montréal: Héritage, 1977. 295p.

BOURASSA, Robert. La Baie James. Montréal: Éditions du jour, [c1973]. 139p.

BOURASSA, Robert. Bourassa / Québec! [Montréal]: Éditions de l'Homme, [c1970]. 126p.

BOURASSA, Robert. Deux fois la Baie James. Recherche bibliographique : Guy Brassard. Montréal: Éditions La Presse, c1981. 157p.

BOURASSA, Robert. Discours, communiqués, conférences de presse, allocutions etc. [Québec] [Bibliothèque de la législature]. [19-], v. ; 28-35cm.

BOURASSA, Robert. Position Paper on Energy, Federal-Provincial Conference on Energy. Ottawa, Québec, Ministère des Communications, January 22, 23, 1974. 47p.

BOURASSA, Robert. Revendications du Québec et partage des ressources fiscales. (dans: Le Québec dans le Canada de demain) Montréal: Éditions du jour, 1967. t. 1, pp. 168-176.

BOURASSA, Robert. Les stimulants fiscaux et le développement économique. [Montréal], 1969. pp. [15-21]. Tire de la Revue juridique Thémis (1969)

BOURASSA, Robert. Transcription du débat radiophonique, Bourassa-Lévesque sur les ondes de C.K.L.M., le 27 février 1970. [s.l., s.n., 1970]. 65f. (polycopiés)

BOURASSA, Robert. L'Union monétaire et l'union politique sont indissociables. Montréal: Parti libéral du Québec, 1980. 30, [1]p. (Textes référendaires; 10)

BOURASSA, Robert, Parti libéral du Québec. L'équipe Bourassa travaille pour vous. Parti libéral du Québec, s.l., 343p.

LEFEBVRE, Jean-Paul. Réflexions d'un citoyen: 1. sur l'avenir du Québec 2. sur quelques aspects de l'expérience suédoise; épilogue Robert Bourassa. Montréal: Éditions du jour, 1968. 120p. (Cahiers de Cité libre: nouvelle série; cl-2).

8. LÉVESQUE, René (1976-)

A) Instruments de travail

Index du Journal des débats. Québec (Province), Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Service d'Indexation et de bibliographie. 1964-. Index cumulatif 1964-1968: pp. 87-90, Index 1977: pp. 91-94, Index 1978: pp. 74-77. Index 1979: pp. 71-76. Index 1980: pp. 25-27. Index 1981: pp. 26-27.

B) Biographies

Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978. Québec (Province), Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. Québec, Le Service, 1980. pp. 362-363.

AUBIN, François. René Lévesque tel quel. [Québec, Éditions du Boréal Express, 1973]. 173p.

CARRIER, André. Les idées sociales, économiques et politiques de René Lévesque. M.A., (thèse) Université d'Ottawa, 1970. 162p.

CHAPUT, Marcel, COTÉ, Jean. Référendum. Montréal: Éditions Héritage, c1979. 127p.

COTÉ, Jean. Les citations de René Lévesque. Colligées par Jean Côté et Marcel Chaput. Montréal: Éditions Héritage, c1977. 93p.

DESBARATS, Peter. René: a canadian in search of a country. Toronto: McClelland and Stewart, c1976. 223p.

DESBARATS, Peter. René Lévesque ou le projet inachevé. Montréal: Fides, c1977. 270p. (Traduction française de Robert Guy Scully).

DUPONT, Pierre. 15 [i.e. quinze] novembre 1976... Montréal: Quinze, 1976. 205p.

JEFFREYS, Brooke. The politics of René Lévesque (1959-1968); a thesis... Saskatoon, c1974. 111f.

LAPLANTE, Laurent. René Lévesque. Service des transcriptions et dérivés de la radio, Maison de Radio-Canada, Montréal, (Portraits des premiers ministres du Québec et du Canada). Cahier no 23, 10f., 16 mars 1982.

MORITZ, Charles. "René Lévesque" Current Biography Yearbook Company, pp. 241-243.

MULLER, Joseph, "René Lévesque ou l'homme des surprises", Revue Mérian, trad., Allemagne, mai 1978. (article paru à l'intérieur d'un numéro consacré au Québec).

PROVENCHER, Jean. René Lévesque: portrait d'un québécois. [Montréal],: Éditions La Presse, [c1973]. 270p.

C) Oeuvres et ouvrages critiques

LÉVESQUE, René. Comment se fera l'indépendance. Entrevue. Montréal, Éditions du Parti québécois, 1972. 56p.

LÉVESQUE, René. Un mérite mieux que ça : la situation politique, économique et sociale des québécois. [s.l., s.n.] 1976. 18f.

LÉVESQUE, René. An option for Quebec. Toronto: McClelland and Stewart, c1968. 128p. (traduction).

LÉVESQUE, René. Option Québec. Montréal: Éditions de l'Homme, c1968. 173p.

LÉVESQUE, René. Oui. Montréal: Éditions de l'Homme, c1980. 305p.

LÉVESQUE, René. La passion du Québec. Montréal: Québec-Amérique, c1978. 238p. (Entrevue originale qui a été réalisée par...Jean-Robert Leselblaum "De la Nouvelle-France au Québec souverain").

LÉVESQUE, René, "la politique économique de l'État du Québec", L'Action nationale. Montréal, v. 54, septembre 1964. pp. 44-75.

LÉVESQUE, René. Série d'articles parus dans le Dimanche-Matin entre le 11 septembre 1966 et le 7 avril 1968. (Il s'agit d'articles soit signés par René Lévesque soit traitant de René Lévesque).

LÉVESQUE, René. La solution: le programme du Parti québécois. Montréal: Éditions du jour, 1970. 125p.

LÉVESQUE, René. Transcription du débat radiophonique, Bourassa-Lévesque sur les ondes de C.K.L.M., le 27 février 1970. [S.l., s.n., 1970]. 65f. (polycopiées)

PAYETTE, Lise. Le pouvoir? Connais pas. Montréal: Québec/Amérique, 1982. 212p. chap. 7 (pp. 119-132).

Québec (Province) Délégation générale du Québec en France. Voyage du Premier ministre du Québec en France, novembre 1977: allocutions, communiqué, entrevues. Paris, 1977. 70f.

Québec (Province) Délégation générale du Québec en France. Presse information. Visite à Paris du Premier ministre du Québec M. René Lévesque, 2 au 5 novembre 1977: revue de la presse française. [Paris], 1977. 179f.

Québec (Province) Ministère des affaires intergouvernementales. Voyage du Premier ministre René Lévesque à New York, le 25 janvier 1977: spécial revue de presse internationale. Québec: Editeur officiel, Service de la reprographie, 1977. 58f.

TREMBLAY, Rodrigue. Le Québec en crise. Montréal: Presses Sélect, c1981. 447p. Index des sujets et des noms. p. 444.

BIBLIOGRAPHIE PARLEMENTAIRE

Gaston Bernier*

Cette liste, partiellement annotée, de livres, de brochures et d'articles sur les institutions parlementaires dans le monde est établie, d'une manière courante, à partir des collections de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Un fichier des publications dans le domaine est maintenu à jour au Service de recherche et de documentation.

*M. Gaston Bernier est directeur adjoint et responsable du service de recherche et de documentation de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

1. OUVRAGES GÉNÉRAUX

CHAMPAGNE, Maurice, "Loi sur la législature: modifications importantes, 1888-1980", Québec, Assemblée nationale, Bibliothèque. Bulletin, vol. 11 no 3-4 (octobre-décembre 1981), pp. 53-75.

"Études présentées à la Commission internationale pour l'histoire des Assemblées d'État, 1937-1980", Parliaments, estates and representation-Parlements, États et représentation, vol. 1, part 2 (décembre 1981), pp. 155-170.

Factsheet, no 1- London: Public information office, House of commons, 1979 - 1. The parliamentary stages of a government bill; 2. The outlawries bill; 3. The procedural changes agreed on 31 st october 1979; 4. Private members' bills procedure; 5. Women in the House of commons; 6. The New departmental select committee structure; 7. All-party subject groups in the House of commons; 8. All-party country groups in the House of commons; 9. The procedural changes agreed on 30 october 1980; 10. A Selective book-list on the House of commons for the non-specialist reader; 11. The Norman Shaw buildings; 12. The Portcullis; 13. House of commons green; 14. Statutory instruments; 15. Northern Ireland legislation.

FONTAINE, Pascal, "Ce parlement européen qui dérange...", Politique internationale, no 11 (printemps 1981), pp. 103-114.

LODGE, Juliet, "The Functioning of the European Parliament", The Parliamentarian, vol. 63 no 1 (January 1982), pp. 8-14.

OKIN, Susan Moller, "The Sovereign and his Counsellours : Hobbes's Reevaluation of Parliament", Political theory, vol. 10 no 1 (february 1982), pp. 49-75. Variation de la pensée de Hobbes, au cours de sa vie, sur le système politique britannique.

Organisation et fonctionnement de l'Assemblée nationale, Gaston Deschênes. 3e éd. rev. et mise à jour. Québec: Assemblée nationale, 1982. 53 p. (Vie parlementaire; 1).

State legislature: a selected, annotated bibliography / Compiled by Dorothy Holt, Albany: New York state library, 1980. 9p.

Verbatim report of the seventh canadian regional parliamentary

seminar Commonwealth parliamentary association, held at Halifax; November 1-5, 1981, S.L.: s.n., (1982). 178 p.
Compte rendu intégral des discussions portant sur la fonction critique des assemblées, sur la fonction de contrôle des finances gouvernementales, sur la fonction législative et sur son rôle d'enquête.

2. RÈGLEMENTS, PROCÉDURES

CAMPBELL, John, "Rescission of a resolution", The Table, vol. 49 (1981), pp. 79-80.

DOYLE, R.D. "Procedural differences: Queensland and Tasmanian parliaments", The Table, vol. 49 (1981), pp. 74-78.

3. PRIVILÈGES

BOULTON, C.J., "The limits of free speech", The Parliamentarian, vol. 63 no 1 (January 1982), pp. 24-27.

LITTLEJOHN, C.P., "New Privilege rules in New Zealand", The Table, vol. 49 (1981), pp. 42-45.

MACKINTOSH, Gordon, "Le droit d'expulsion des députés: étude d'un cas au Manitoba", Revue parlementaire canadienne, vol. 4 no 4 (hiver 1981/82), pp. 14-22.

Historique de l'expulsion de l'Assemblée du député Robert Wilson et commentaires sur le droit des assemblées d'expulser des députés.

PENIKETT, Tony et Patrick L. Michael, "Yukon Legislative Assembly: Report of Special Committee on Privileges on wiretapping of a Member's telephone", The Parliamentarian, vol. 63 no 1 (January 1982), pp. 51-56.

4. QUESTIONS

CHAMPAGNE, Maurice, "La question avec débat à l'Assemblée nationale", Revue parlementaire canadienne, vol. 5 no 1 (printemps 1982), pp. 14-17.

5. COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Les Commissions parlementaires, 1965-1980. - Québec: Assemblée nationale, Bibliothèque, 1982. XIV, 447 p. (Index cumulatif; 5). Listes des thèmes abordés lors des séances des commissions parlementaires entre 1965 et 1980 à l'Assemblée nationale du Québec complétée par des index thématique et nominatif.

CHIBESAKUNDA, N.M., "Development of the committee system in Zambia for legislative process, scrutiny of policy and administration", The Table, vol. 49 (1981), pp. 46-51.

"Committee structures: answers to the questionnaire", The Table, vol. 49 (1981), pp. 92-124.

MORISSET, Louise, "La Commission des engagements financiers", Québec, Assemblée nationale, Bibliothèque. Bulletin, vol. 11 no 3-4 (octobre-décembre 1981), pp. 77-92.

6. CONTROLE PARLEMENTAIRE

KEMPF, Jack, "Le Comité permanent des sociétés de la Couronne en Colombie-Britannique" Revue parlementaire canadienne, vol. 4 no 4 (hiver 1981/82), pp. 2-5.

ENGLAND, Glyn, "Efficiency audit and public enterprise: problems and options", Policy studies, vol. 2 part. 3 (january 1982), pp. 142-151.

EVANS, Harry, "First Commonwealth conference of delegated legislation committees" The Table, vol. 49 (1981), pp. 81-83.

KASHYAP, Subhash C. "The parliament and the executive in India" The Table, vol. 49 (1981), pp. 68-73.

7. RÉFORME

CHAMPAGNE, Maurice et DESCHENES, Gaston, "Chronologie de la réforme parlementaire, 1964-1981", Assemblée nationale, Bibliothèque, Bulletin, vol. 11 no 3-4 (octobre-décembre 1981), pp. 1-27.

8. PRÉSIDENTE DES ASSEMBLÉES

SPEED, Robert, "Speaker's counsel", The Parliamentarian, vol. 63 no 1 (January 1982), pp. 15-19

9. DÉPUTÉS

CAIN, Bruce E. et RITCHIE, David. B., "Assessing constituency involvement: the Hemel Hempstead experience", Parliamentary Affairs, vol. 35 no 1 (winter 1982), pp. 73-83.

CHAN, Randall, "Les régimes de pension des législateurs canadiens: étude comparative", Revue parlementaire canadienne, vol. 4 no 4 (hiver 1981/82), pp. 23-30.

MC DONOUGH, John, "La rémunération des législateurs canadiens", Revue parlementaire canadienne, vol. 4 no 4 (hiver 1981/82), pp. 6-13.

NORTON, Philip, "Dear minister: the importance of MP-to-minister correspondence", Parliamentary affairs, vol. 35 no 1 (winter 1982), pp. 59-72.

PÉPIN, Marcel, "Le parlementaire et la promotion de la langue et de la culture française", Revue parlementaire canadienne, vol. 5 no 1 (printemps 1982), pp. 2-5.

SILK, Paul, "Election of a prisoner: Fermanagh and South Tyrone by-election", The Table, vol. 49 (1981), pp. 56-60.

10. PÉTITION

PENNER, Keith, "Une façon ingénieuse de faire rapport", Revue parlementaire canadienne, vol. 5 no 1 (printemps 1982), pp. 11-13. "Cet article décrit comment un président de comité, avec l'appui des membres de son comité, peut faire appliquer le principe selon lequel les doléances s'expriment avant le vote des subsides, en dépit des règlements qui tendent à empiéter sur cet élément essentiel de la démocratie parlementaire".

11. SERVICES AUX PARLEMENTAIRES

GAU, Jacques-Antoine, "Le rôle de l'informatique parlementaire", dans Actes du colloque international informatique et société; vol. 5: Informatique et démocratie (Paris: la Documentation française, 1980), pp. 109-113.

Library of parliament=Bibliothèque du parlement: Select bibliography... - Ottawa: Library of parliament, information and reference branch, 1981. - 14, (2), 3 3f.

MITCHELL, David J., "Une expérience concluante: les programmes de stages parlementaires au Canada", Revue parlementaire canadienne, vol. 5 no 1 (printemps 1982), pp. 21-25.
Historique, programme et fonctionnement des stages parlementaires au parlement fédéral, à l'Assemblée nationale du Québec et dans les assemblées législatives provinciales.

Report of the Advisory committee on computerization to the Joint legislative services committee. - S.l.: National conference of state legislatures, 1979. - 67p.

Report on computerized legislative information system. (Tennessee).

12. PUBLICATIONS ET TÉLÉDIFFUSION

FISHER, Charles, "Les comptes rendus parlementaires au Canada", Revue parlementaire canadienne, vol. 5 no 1 (printemps 1982), pp. 19-20.

JEROME, James, "La télédiffusion des débats de la Chambre des communes", Revue parlementaire canadienne, vol. 4 no 4 (hiver 1981/82), pp. 31-33.

U'BRIEN, Gary W., "Le Feuilleton de Sénat canadien", Revue parlementaire canadienne, vol. 4 no 4 (hiver 1981/82), pp. 34-37.

RUGERS, Robert, "The Broadcasting of the United Kingdom Parliament", The Table, vol. 49 (1981), pp. 10-33.

13. ADMINISTRATION DES ASSEMBLÉES

BAINES, Priscilla, "The Whitley System in the House of Commons", The Table, vol. 49 (1981), pp. 61-67

Particularités du regroupement syndical des employés de la Chambre des communes britannique.

BARNHART, G.L., "Administration - A threat or a challenge?" The Table, vol. 49 (1981), pp. 52-55
Evaluation des structures administratives des assemblées depuis 1960 et implications pour le greffier.

DESCHENES, Gaston, "L'Assemblée nationale et les ministères au point de vue administratif", Québec, Assemblée nationale, Bibliothèque. Bulletin, vol. 11 no 3-4 (octobre-décembre 1981), pp. 29-51.

14. ÉDIFICES PARLEMENTAIRES

BLAKE, D.M., "Australia's new Parliament House", The Table, vol. 49 (1981), pp. 34-41.

L'Hotel du parlement / (Photographie: Claire Dufour, Eugen Kedl; Texte: André Beaulieu). - Québec: Assemblée nationale, 1981, - 96p.

PHILLIPS, R.A.J., "La maison que l'histoire a bâtie", Revue parlementaire canadienne, vol. 5 no 1 (printemps 1982), pp. 6-10.

Historique de l'édifice qu'on appelle "East block" à Ottawa et qui loge maintenant des bureaux parlementaires.

WEDGWOOD, Alexandra, "An architectural archive for the Westminster parliament", The Table, vol. 49 (1981), pp. 86-91.

15. LOIS ET LÉGISLATION

DRIEDGER, E.A., "Statutes: The mischievous literal golden rule", The Canadian bar review, vol. 59 no 4 (december 1981), pp. 780-786. Chaque mot d'une loi doit être interprété en tenant compte du contexte général.

PARUTIONS RÉCENTES

La collection *Bibliographie et documentation* vient de faire paraître une liste des Documents sessionnels de l'Assemblée législative du Québec 1960-1970.

Le recueil est une compilation des 1840 documents déposés en Chambre au cours de cette décennie. Une notice bibliographique a été préparée pour chaque document microfilmé et conservé à la bibliothèque de l'Assemblée nationale. Un index de 925 descripteurs facilite la consultation de ces textes déposés au cours des 14 sessions de la période 1960-1970. Les références sont indiquées par année et par numéro du document sessionnel. Une table de concordance permet de référer les années, les sessions et les pages du recueil.

La réalisation de ce nouvel instrument de travail est principalement l'oeuvre de Monique Fortier Gourdeau, du service de l'indexation/bibliographie de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Documents sessionnels de l'Assemblée législative du Québec 1960-1970, compilation par Monique F. Gourdeau, collection *Bibliographie et documentation*, 9, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, 1982, 277p.

Le Bulletin est une revue trimestrielle publiée par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. La correspondance doit être adressée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, édifice Pamphile-Lemay, G1A 1A5

COMITÉ DE RÉDACTION

Gaston Deschênes

Jocelyn Saint-Pierre, secrétaire

Yvon Thériault

NOTE AUX COLLABORATEURS

Les manuscrits signés doivent compter au maximum vingt-cinq pages et être dactylographiés à double interligne. Dans le texte, les citations sont numérotées et renvoient aux références bibliographiques placées à la fin. L'auteur doit fournir avec son texte un résumé de dix lignes qui apparaîtra au début de l'article. Le tout doit être envoyé, au moins deux mois avant publication, au secrétaire qui le soumettra au comité de rédaction. Les textes publiés dans le Bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.